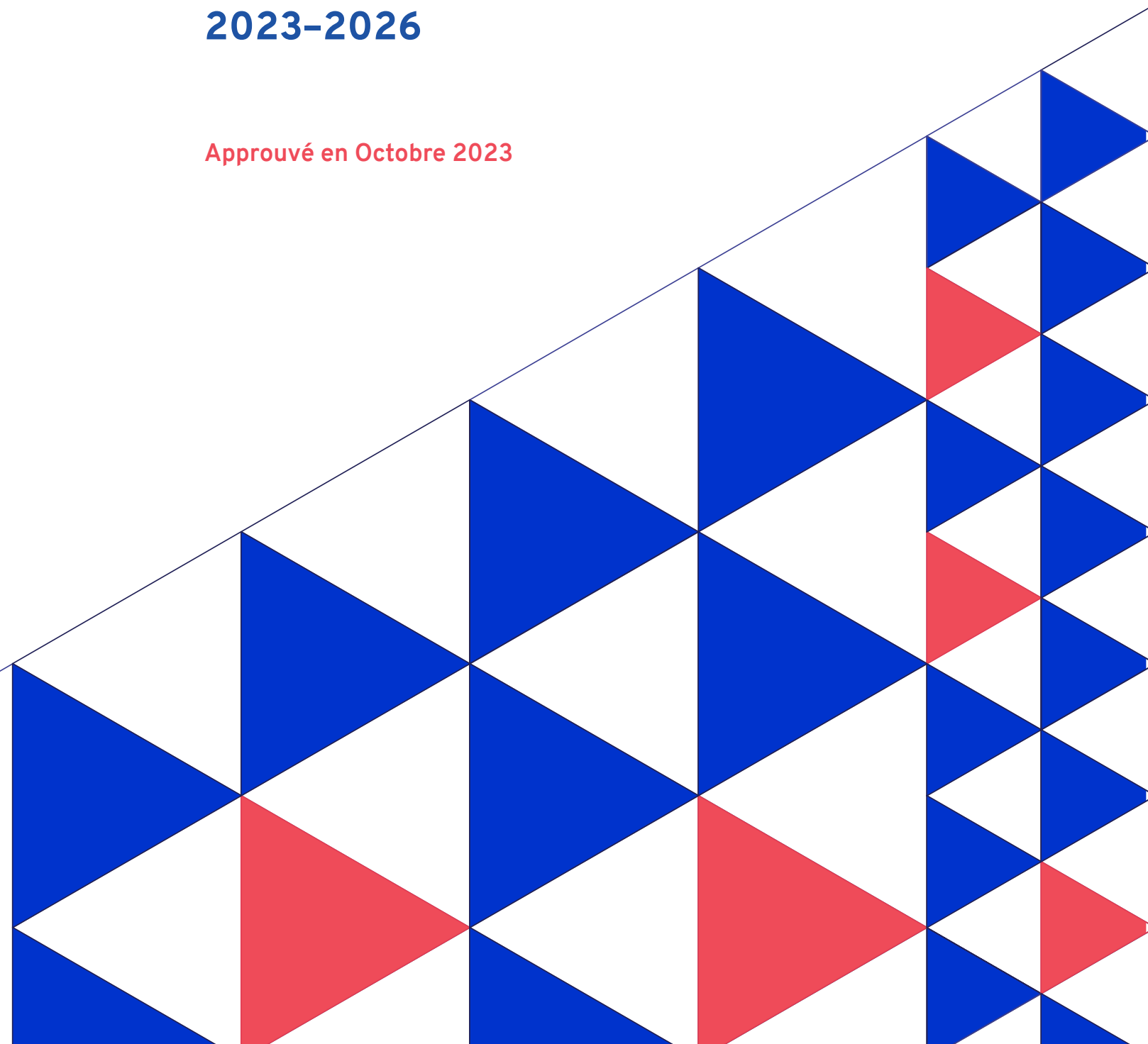


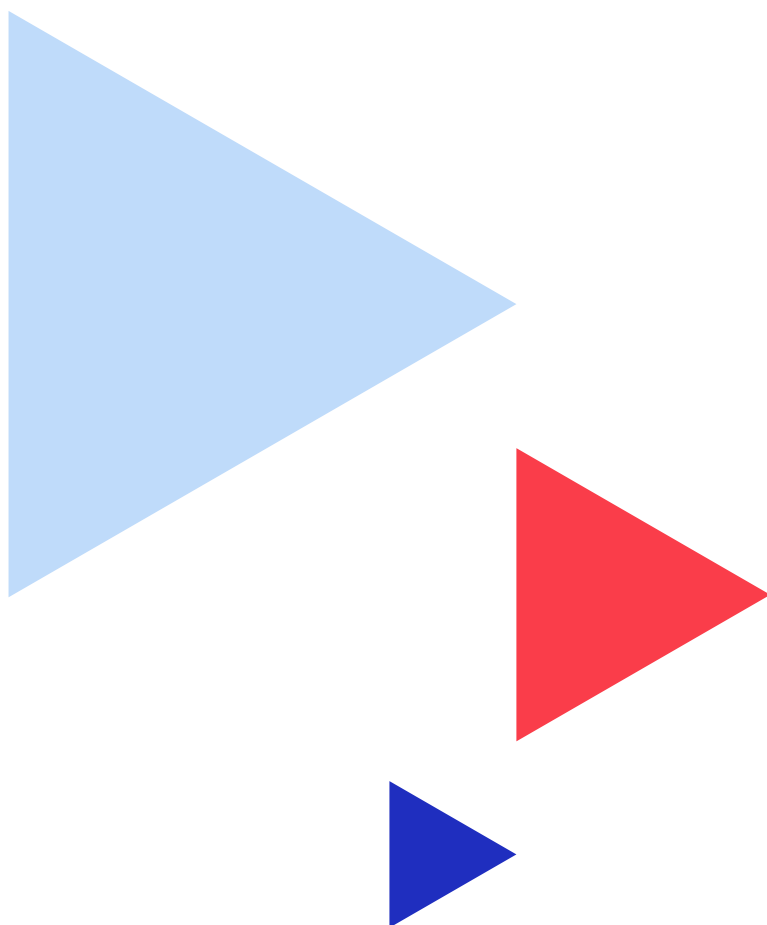


Organisation
internationale
du Travail

► **PROGRAMME DE PROMOTION
DU TRAVAIL DÉCENT POUR
LA RÉPUBLIQUE DU CONGO
2023-2026**

Approuvé en Octobre 2023





► PREFACE

Ce PPTD exprime la volonté renouvelée du gouvernement et la vision partagée par les partenaires sociaux à lutter contre le chômage et le sous-emploi pour atteindre l'objectif de l'emploi décent pour tous en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable.

Il s'inscrit dans la continuité des différentes résolutions et stratégies internationales issues des sommets mondiaux et régionaux de haut niveau, notamment le Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique en 2004, qui préconisent que l'Emploi soit au centre de tout programme de développement et de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que de nombreux pays ont adopté la formule de PPTD qui est devenue cruciale dans la mesure où l'ensemble de la communauté internationale et des partenaires au développement cherchent à canaliser les efforts de croissance et de développement vers la création d'emplois décents, sous l'impulsion de l'OIT. Le PPTD constitue donc le principal outil de mise en cohérence des stratégies de développement à travers la promotion de l'emploi décent.

La République du Congo est à son troisième PPTD. Les deux premiers élaborés pour les périodes 2013-2016 et 2018-2022, n'ont pas été signés pour diverses raisons, mais ont permis tout de même de réaliser certaines activités en faveur des mandants, notamment la réalisation de l'audit stratégique de l'UNICONGO et l'appui-conseils à l'élaboration de la Politique nationale de l'Emploi.

Au regard du contexte national actuel, le présent PPTD met l'accent sur l'approche multidisciplinaire dont la démarche consiste à renforcer le partenariat avec d'autres acteurs du développement, plus particulièrement dans le cadre du Plan National de Développement (PND 2022-2026) et du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2020 - 2026 révisé, pour une meilleure synergie des interventions, en matière de création d'emplois et de développement des entreprises, de formation professionnelle et entrepreneuriat, de protection sociale, de dialogue social, de tripartisme et de respect des Normes Internationales du Travail.

Il vise à promouvoir un leadership fort et un engagement réel des acteurs publics et privés, à mettre en œuvre des actions à impact immédiat pour une société juste et équitable et pour un développement inclusif et durable dans un cadre cohérent et consensuel dont l'efficacité est garantie par la prise en compte d'actions pertinentes et réalistes. Le présent PPTD est élaboré selon un processus participatif impliquant les mandants tripartites et intégré dans le cadre macroéconomique et dans les axes prioritaires du PND 2022 à 2026.

Le gouvernement s'engage à assurer une bonne coordination entre les interventions du pays et celles des PTF et réaffirme son engagement à œuvrer pour la réalisation des priorités définies dans ce programme avec l'appui des partenaires, au premier rang desquels l'OIT. Les partenaires sociaux doivent renforcer leur collaboration pour la mise en œuvre effective de ce programme.

Enfin, je salue les efforts des mandants tripartites et remercie, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, le Directeur Général de l'OIT pour son appui et ses encouragements constants qui ont contribué à l'élaboration et à la signature de ce PPTD.

Le Premier Ministre

Anatole Collinet MAKOSSO

► AVANT-PROPOS

Faisant suite au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine sur **«l'emploi et la lutte contre la pauvreté»**, organisé à Ouagadougou, du 03 au 09 Septembre 2004, qui a réaffirmé la primauté de l'emploi comme outil de réduction de la pauvreté, le Gouvernement de la République du Congo a élaboré et adopté en novembre 2016, la PNE dont la finalité consiste à favoriser la création d'emplois décents pour le plus grand nombre de personnes tout en respectant les droits fondamentaux de l'homme.

Ce PPTD repose sur la vision du Gouvernement et des partenaires sociaux de la République du Congo qui en dépit de la crise pétrolière, elle-même amplifiée par l'impact économique et social de la pandémie à Covid-19, ont intensifié les efforts en vue de placer le travail décent en général et l'emploi en particulier au cœur des priorités nationales.

Plusieurs missions de l'OIT portant sur nombre d'aspects du travail décent ont eu lieu. Les résultats desdites missions ont permis de mieux cerner la situation du pays et de proposer des alternatives multisectorielles adaptées. Ces résultats ont permis également d'enclencher le processus d'élaboration du présent PPTD avec la pleine participation des mandants tripartites et d'autres organisations de la société civile.

En effet, il ressort que la promotion du travail décent doit s'appuyer sur une approche globale intégrant les objectifs et les cibles en matière d'emplois, dans les cadres nationaux et sectoriels de développement. Cette démarche repose sur une politique coordonnée et à composantes multiples, adaptée aux conditions et contextes locaux et négociées par les mandants tripartites.

Il est évident que des efforts sont encore à déployer en vue de l'amélioration de certaines tendances socioéconomiques. Ce PPTD vise à corriger la dispersion des efforts dans le domaine de l'emploi décent et à renforcer, dans un cadre cohérent et consensuel, l'ensemble des initiatives en matière de promotion de l'emploi et de la protection sociale.

Ce PPTD se veut un outil permettant d'accroître le rôle de la promotion du travail décent, de la réduction de la pauvreté et du Développement Durable. Les priorités définies sont en parfaite cohérence avec les objectifs nationaux telles qu'identifiées à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2020 - 2026 révisé et le PND 2022 - 2026. Il s'agit de : (i) Promouvoir les opportunités d'emplois décents pour les jeunes de deux sexes et (ii) Étendre la protection sociale dans un cadre de dialogue social renforcé et du respect des normes internationales du travail.

La mise en œuvre de ce programme requiert certes beaucoup d'efforts de la part de la partie nationale, mais également des PTF et de tout un chacun. Fort heureusement, l'appropriation et l'enthousiasme démontrés lors de l'élaboration du présent document, les

appels permanents de l'OIT en faveur du travail décent, ainsi que la dynamique mondiale qui mise de plus en plus sur une croissance créatrice d'emplois, permettent d'espérer que le travail décent n'est pas qu'un slogan, mais plutôt une dynamique ascendante. Ainsi, j'exhorte toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de ce PPTD, à conjuguer leurs efforts pour la réalisation effective de ce programme dans les délais impartis, selon le plan de mise en œuvre et le cadre des résultats y afférents.

Je voudrais remercier le Président de la République et le Gouvernement pour la volonté politique et l'accompagnement constant dans l'engagement vers l'instauration du travail décent au Congo. J'adresse également mes sincères remerciements à l'OIT à l'OIT pour son appui substantiel dans l'élaboration de ce programme, pour ses conseils avisés et son assistance soutenue pour la promotion du travail décent.

Mes remerciements s'adressent aussi aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour leur engagement en faveur du dialogue social et leur participation effective au processus d'élaboration de ce PPTD.

Firmin AYESEA

*Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Sécurité Sociale*

**MEMORANDUM D'ACCORD
CONCERNANT LE PROGRAMME
DE PROMOTION DU TRAVAIL
DECENT POUR LA REPUBLIQUE
DU CONGO (2023-2026)**

[illegible]

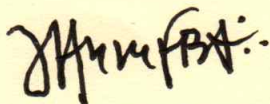
5. Le document du PPTD est joint en annexe du présent mémorandum d'accord. En cas d'incompatibilité entre les contenus de ces deux documents, y inclus les dispositions de l'article 2 du mémorandum d'accord, c'est ce dernier qui fera foi. L'original du présent mémorandum d'accord portant les signatures officielles a été rédigé en Français fera foi.
6. Le présent mémorandum, qui rend caduques toutes les communications sur le sujet entre les Parties, entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé par les représentants autorisés des Parties.

En foi de quoi, les signataires habilités des Parties ont signé le présent Mémorandum d'Accord en six copies originales.

Pour et au nom de la République
du Congo

M. Firmin Ayessa

*Ministre d'Etat, ministre de la Fonction
publique, du travail et de la sécurité
sociale*



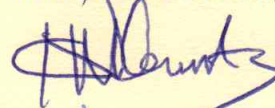
M. Hugues NGOUELONDELE

*Ministre de la jeunesse, des sports, de
l'éducation civique, de la formation
qualifiante et de l'emploi*

Pour et au nom du Système des Nations
Unies au Congo

Chris Mburu

*Coordonnateur Résident du Système des
Nations Unies au Congo*



Pour et au nom de l'Organisation
Internationale du Travail

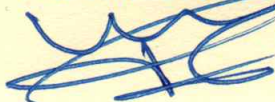
Mme. Soumano Nteba

*Directrice du Bureau Pays de l'OIT pour la
RDC, le Congo, le Gabon, la RCA, le Tchad et
l'Angola*

Pour les organisations d'employeurs

M. Michel DJOMBO

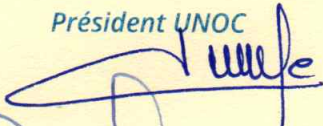
Président de l'UNICONGO



P.N. Chevard

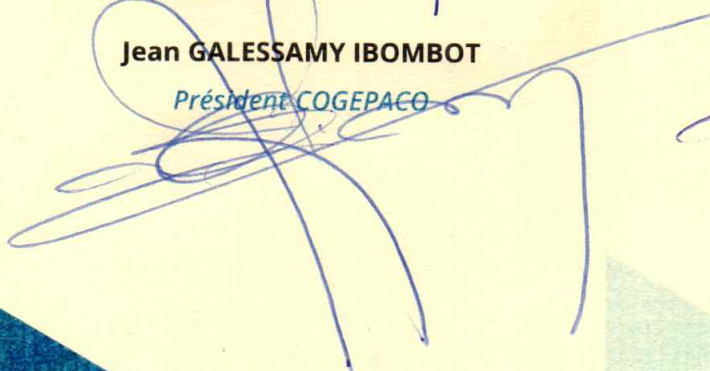
Jean Daniel OVAGA

Président UNOC



Jean GALESSAMY IBOMBOT

Président COGEPACO



Pour les organisations des travailleurs

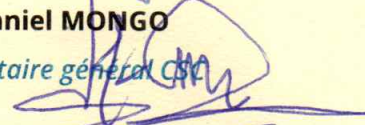
Bello Bellard ELAULT

Président CSTC



Daniel MONGO

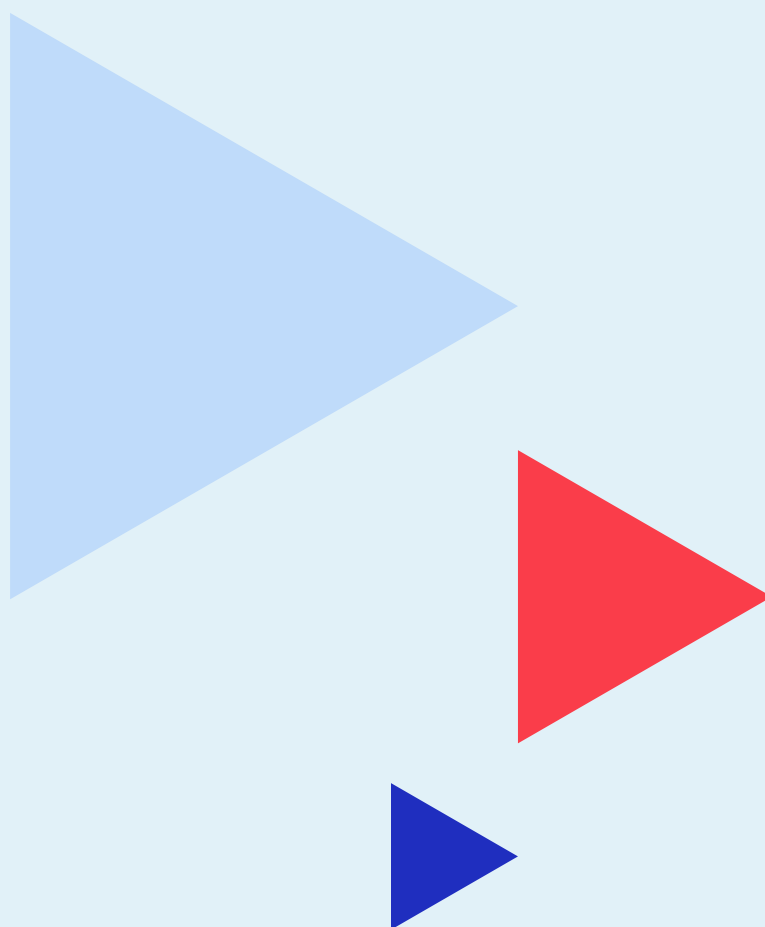
Secrétaire général CSC



Jean Bernard MALOUKA

Secrétaire général COSYLAC





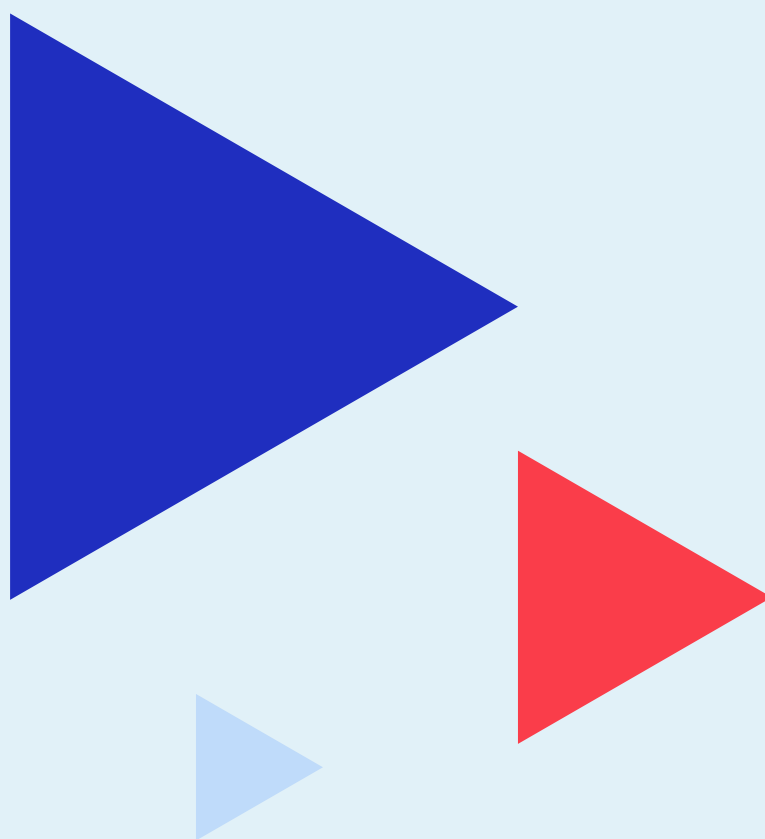
► TABLE DES MATIÈRES

PREFACE.....	3
AVANT-PROPOS	4
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	11
RESUME EXECUTIF	14
1. INTRODUCTION	18
2. PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DU TRAVAIL DÉCENT ET DU DÉVELOPPEMENT . DURABLE.....	22
2.1. Contexte du pays.....	23
2.2. Diagnostic de la situation du pays en matière de travail décent au regard des ODD	24
2.3. Situation de l'Emploi.....	26
2.4. Situation de la Protection sociale.....	28
2.5. Situation des Normes Internationales du Travail	30
2.6. Tripartisme et dialogue social	30
2.7. Aperçu de l'égalité de genre.....	31
3. PRIORITÉS ET RÉALISATIONS (OUTCOME) DU PPTD	32
3.1. Avantages comparatifs de l'OIT face aux principaux défis à relever	33
3.2. Alignement du PPTD aux cadres nationaux de développement.....	32
3.3. Théorie de Changement du PPTD.....	37
3.4. Priorité 1 : Soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois décent.	41
3.5. Priorité 2 : Amélioration de la Protection Sociale et de la Santé et Sécurité au Travail.	46
3.6. Priorité 3 : Promotion du dialogue social et application des normes nationales et internationales du travail.	50
4. MODALITES DE GESTION, DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI, DE L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS ET DE L'EVALUATION.....	54
4.1. Cadre et instruments de suivi-évaluation	55
4.2. Rôle des mandants tripartites	55
4.3. Mécanismes de pérennisation.....	56
4.4. Risques	56
5. PLAN DE FINANCEMENT	58
6. PLAN DE PLAIDOYER ET DE COMMUNICATION	60
1. ANNEXE – MATRICE DE RÉSULTATS DU PPTD.....	63
2. CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL RATIFIÉES PAR LE CONGO.....	72
3. PLAN DE SUIVI - EVALUATION DU PPTD DU CONGO	73
4. PLAN DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPTD DU CONGO 2023 - 2026.....	76

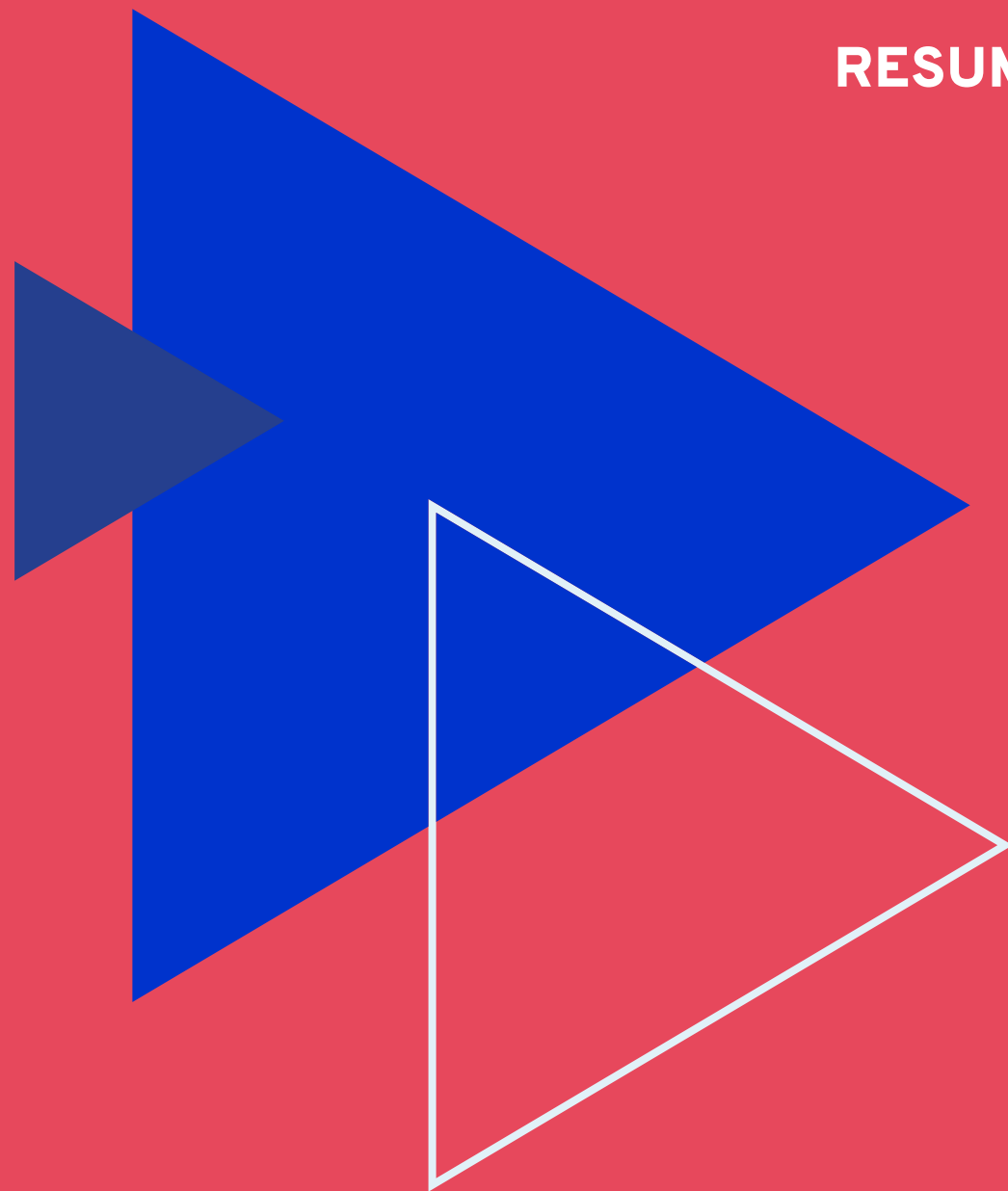
► LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACTRAV	: Activités des Travailleurs
ACTEMP	: Activités d'Employeurs
ACPE	: Agence Congolaise Pour l'Emploi
AFD	: Agence Française de Développement
CEACR	: Comité d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations
CEMAC	: Comité Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CIT	: Conférence Internationale du Travail
CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CNDS	: Comité National de Dialogue Social
CNLP	: Comité National de Lutte contre la Pauvreté
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRF	: Caisse de retraite de Fonctionnaires
CSBO	: Comptes Supplémentaires du Budget Ordinaire (de l'OIT)
DGAS	: Direction Générale de l'Action Sociale
DS	: Dialogue Social
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAT	: Equipe d'Appui Technique au Travail Décent
ECOM	: Enquête Congolaise sur les Ménages
ECOSOC	: Conseil Economique et Social
ETVA	: Enquête sur la Transition vers la Vie Active
FONEA	: Fonds National d'appui à l'Employabilité et l'Apprentissage
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GERME	: Gérer Mieux votre Entreprise
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IDH	: Indice du Développement Humain
INS	: Institut National de la Statistique
LABADMIN	: Administration du Travail
MPME	: Micro, Petites et Moyennes Entreprises
NIT	: Normes Internationales du Travail
OE	: Organisations d'Employeurs
OEV	: Orphelins et Enfants Vulnérables
OIT	: Organisation Internationale du Travail

OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEMO	: Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OSC	: Organisations de la Société Civile
OT	: Organisations de Travailleurs
P&B	: Programme et Budget
PAMODEC	: Projet d'Appui à la Mise en Œuvre de la Déclaration de l'OIT
PARSEGD	: Projet d'Appui à la Réinsertion Socioéconomique des Groupes Vulnérables
PDL	: Plans de Développement Locaux
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMA	: Pays les Moins Avancés
PMEA	: Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNE	: Politique Nationale pour l'Emploi
PNG	: Politique Nationale Genre
PNUAD	: Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	: Programme par Pays de promotion du Travail Dément
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PRODIAF	: Programme de Promotion du Dialogue Social en Afrique Francophone
PRODIVAC	: Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo
RBTC	: Budget Régulier pour la Coopération Technique
SNU	: Système des Nations Unies
SIAMT	: Système d'information et d'analyse du marché du travail
SOCPRO	: Socle de protection sociale
UA	: Union Africaine
UNSDCF	: Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le développement durable
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	: Dollar Américain
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
VSBG	: Violences Sexuelles Basées sur le Genre
ZLE CAF	: Zone de Libre-Echange Continentale Africaine



RESUME EXECUTIF

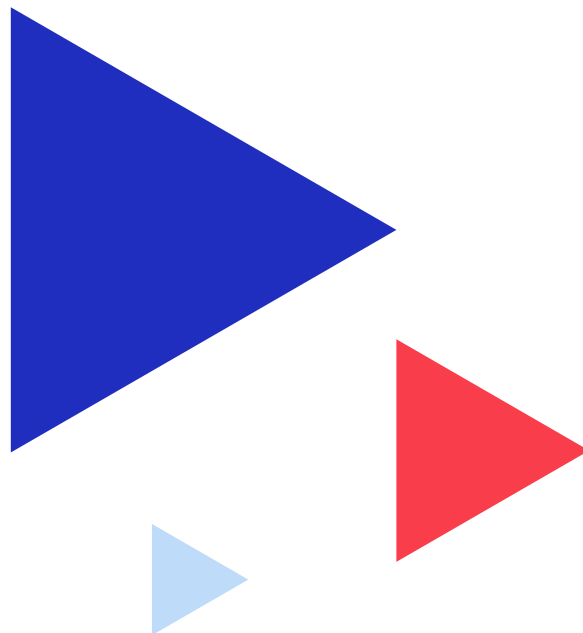


L'OIT a pour principaux objectifs de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans le domaine du travail. La mise en œuvre de ces objectifs au niveau national se décline à travers le PPTD qui constitue le principal cadre de coopération basé sur l'atteinte des résultats convenus entre l'OIT et ses mandants.

Faisant siennes les orientations de l'OIT en matière de promotion du travail décent, la République du Congo a décidé, à l'instar d'autres pays africains, de se doter d'un PPTD. Dans cette perspective, et dans l'esprit du Pacte mondial pour l'emploi, le pays s'est doté d'une politique nationale de l'emploi, du PND et de l'UNDAF révisé, cadres d'inspiration de ce PPTD.

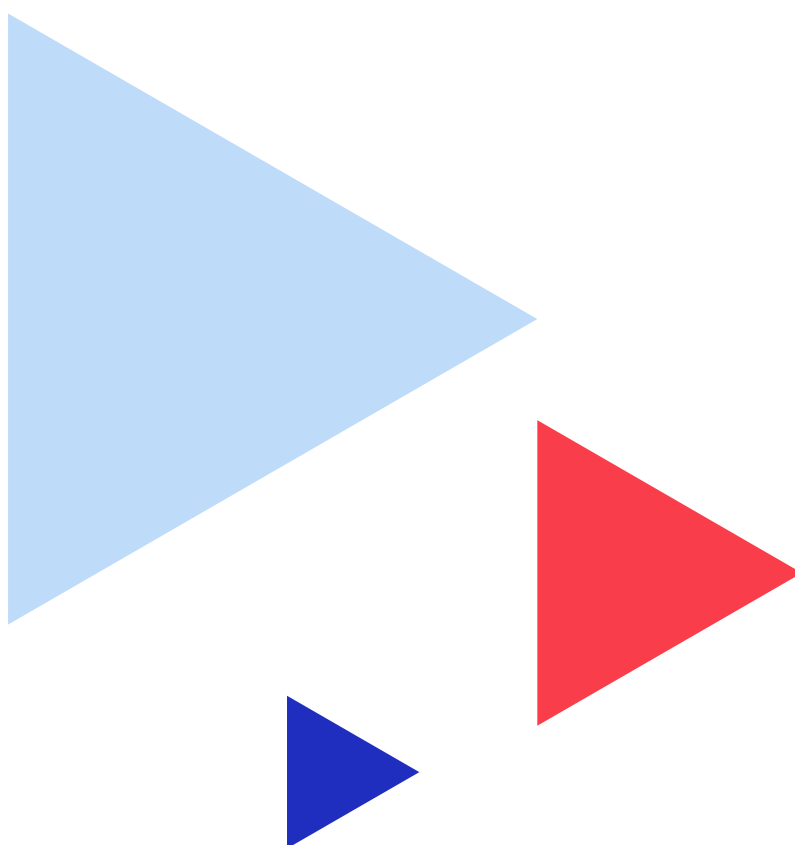
Le processus de formulation du PPTD a été inclusif et participatif. Il a regroupé l'ensemble des parties prenantes qui ont fixé les domaines prioritaires de coopération entre l'OIT et ses mandants tripartites, en synergie avec d'autres partenaires au développement. Ces priorités sont déclinées dans le PND 2022 - 2026.

Bâti sur l'interdépendance et le renforcement mutuel entre les quatre objectifs stratégiques de l'OIT conformément à sa Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adoptée en Juin 2008, ce PPTD s'articule autour de trois priorités, chacune d'elles assortie de réalisations définissant les changements significatifs attendus à moyen terme.

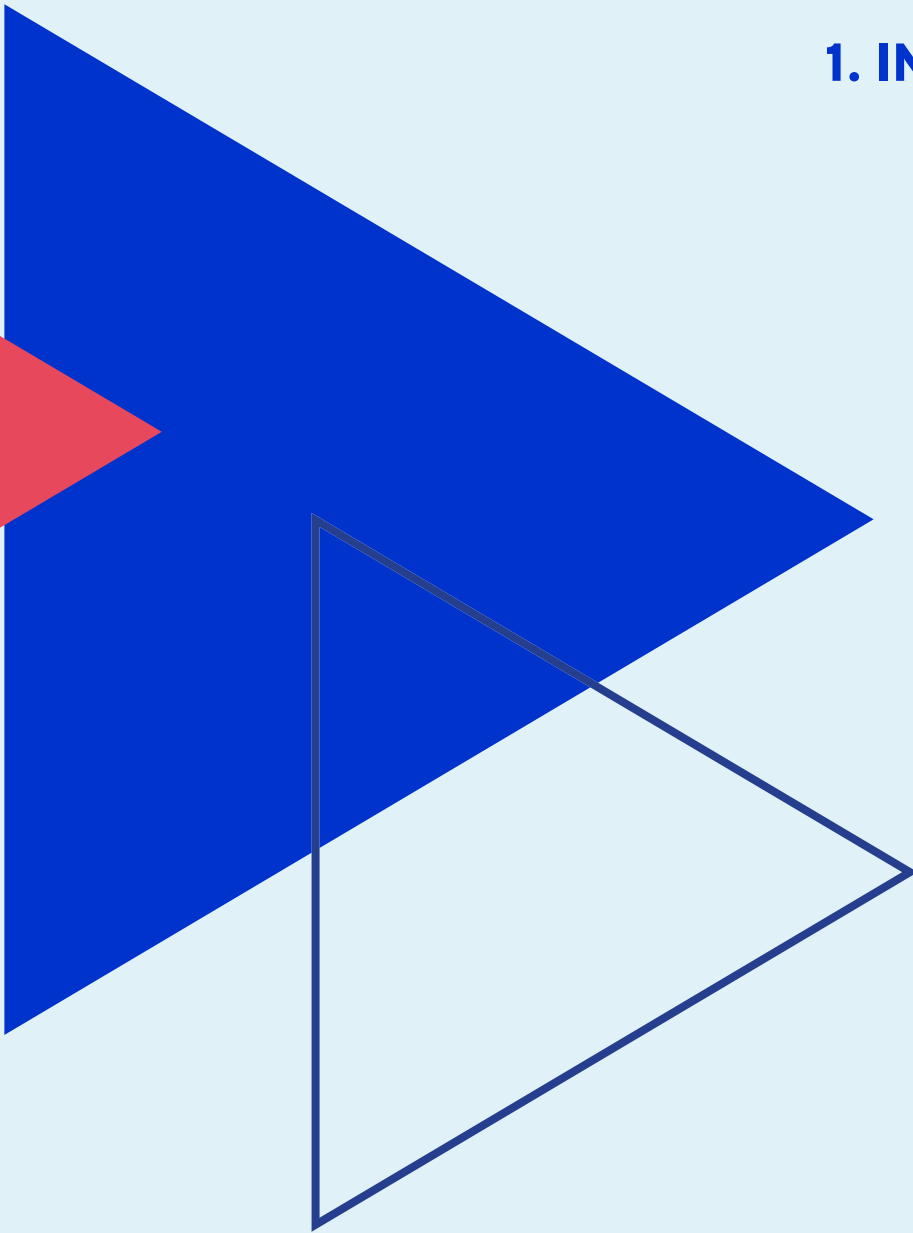


Priorité 1	Soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois décents. Axée sur les ODD 2, 4, 5, 8, 10 et 13.
Réalisation 1.1	Les populations défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'éco-tourisme, en respectant les normes environnementales.
Réalisation 1.2	Le système statistique national dispose des capacités renforcées de production des données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD.
Priorité 2	Amélioration de la protection sociale et de la santé et sécurité au travail. Axée sur les ODD 3, 5, 6, 8, 10, 16 et 17.
Réalisation 2.1	Le socle de protection sociale progressivement étendu aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.
Réalisation 2.2	Les travailleurs et travailleuses de l'économie formelle et informelle bénéficient des meilleures conditions de santé et de sécurité au travail.
Priorité 3	Promotion du dialogue social et application des normes nationales et internationales du travail. Axée sur les ODD 5, 8, 10, 16 et 17.
Réalisation 3.1	Les organisations d'employeurs et de travailleurs disposent des capacités renforcées pour une meilleure gouvernance de leurs propres structures pour une participation effective au développement national.
Réalisation 3.2	L'application des NIT est améliorée pour une meilleure gouvernance du monde du travail.

Le financement de la mise en œuvre de ce PPTD pour la période 2023- 2026 sera assuré par le Gouvernement congolais. L'OIT et le gouvernement du Congo se chargent de mobiliser également les PTF pour les ressources complémentaires. Un Comité technique tri-partite élargi de suivi sera institué pour assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation périodique du présent PPTD.



1. INTRODUCTION



Faisant suite au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine sur « l'emploi et la lutte contre la pauvreté », organisé à Ouagadougou, du 03 au 09 Septembre 2004, qui a réaffirmé la primauté de l'emploi comme outil de réduction de la pauvreté, le Gouvernement de la République du Congo a entrepris plusieurs actions de promotion du travail décent.

Cet engagement au plus haut niveau continental a été suivi par un autre engagement pris en 2005 par les Chefs d'État et de Gouvernement de plus de 150 pays au Sommet de l'Assemblée Générale des Nations Unies, et réaffirmé en juillet 2006 dans le cadre du segment de haut niveau de la session de fond d'ECOSOC ayant pour thème « *Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent⁹ pour tous, et son incidence sur le développement durable* ». En février 2008, la Commission du développement social des Nations Unies a également adopté une Résolution sur la promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous.

L'OIT a adopté, le 10 juin 2008, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cette Déclaration est l'expression du caractère universel de l'Agenda du travail décent qui recommande à tous les Membres de l'Organisation, de mettre en œuvre des politiques fondées sur les quatre objectifs stratégiques du travail décent. Elle met l'accent sur une démarche globale et intégrée en reconnaissant que ces objectifs sont « *indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement* », et veille à ce que les normes internationales du travail remplissent bien leur rôle dans la réalisation de l'ensemble de ces objectifs.

En juin 2009, la CIT a adopté le « *Pacte Mondial pour l'Emploi* ». Cet instrument mondial a été conçu pour remédier à l'impact de la crise financière et économique internationale sur la société et sur l'emploi. Il préconise une relance productive axée sur l'investissement, l'emploi et la protection sociale. Il a pour but fondamental de proposer une base concertée au niveau international, sur laquelle faire asseoir des politiques destinées à réduire le décalage dans le temps entre la reprise économique et une reprise créatrice d'emplois décents. Le monde entier est ainsi appelé à agir d'urgence aux échelles nationale, régionale et internationale. Ce pacte est la réponse forte formulée par les représentants des gouvernements et du monde des entreprises et du travail – les acteurs de l'économie réelle – face à une montée sans précédent du chômage, du sous-emploi et du travail informel au niveau mondial, facteur d'aggravation des problèmes qui préexistaient sur le marché du travail et dont traite la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Au niveau national, la contribution des mandants de l'OIT repose sur l'agenda de travail décent qui consiste pour chaque femme et chaque homme à disposer d'un emploi rémunérateur exercé dans des conditions de sécurité, de liberté et de dignité. L'appui de l'OIT aux efforts des mandants pour promouvoir cet objectif repose sur l'élaboration d'une

9 Le travail décent est un travail productif que les hommes et les femmes peuvent exercer dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine et qui revêt les caractéristiques suivantes : productif et rémunération équitable ; sécurité sur le lieu de travail et protection sociale pour les travailleurs et leurs familles ; possibilités de développement personnel et d'intégration sociale ; liberté d'expression et d'organisation et possibilité pour les travailleurs de participer aux décisions qui les concernent ; égalité de chances et de traitement pour tous.

stratégie qui se décline dans le PPTD. Il s'agit plus précisément d'un cadre de collaboration orienté vers l'atteinte des résultats dans le cadre d'un partenariat entre l'OIT et les mandants pour une période donnée ne dépassant pas généralement quatre ans.

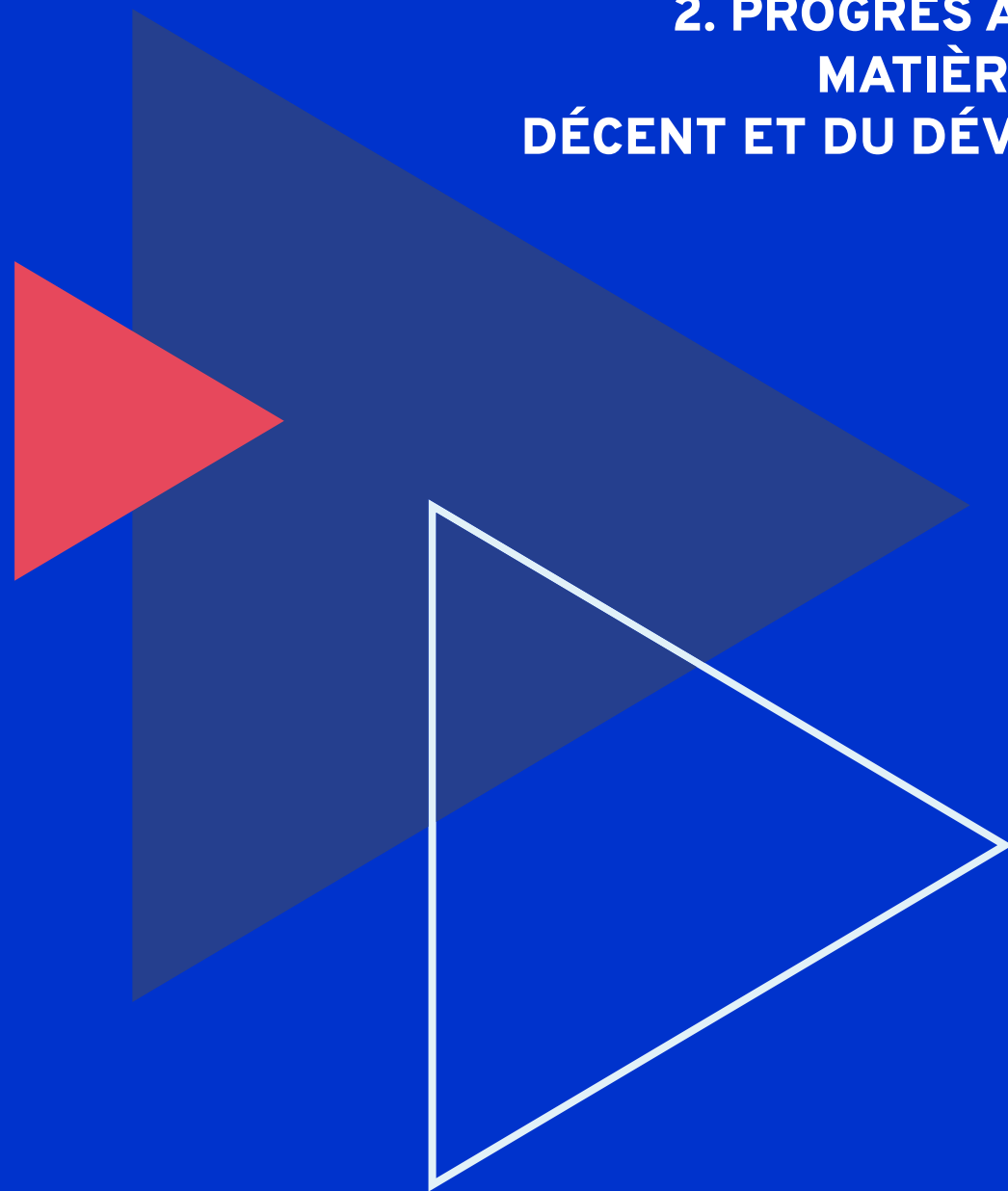
Le Congo a élaboré son premier PPTD pour la période 2013-2016, puis un deuxième couvrant la période 2018-2022. Ceux-ci n'ont pas malheureusement été signés après leur approbation technique par les départements internes d'appréciation de contrôle qualité de l'OIT du fait de l'impasse survenue dans la coopération entre l'OIT et le Congo. Le présent PPTD prend en compte également les expériences réalisées dans d'autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale qui partagent le même contexte socioéconomique.

Les consultations réalisées auprès des mandants tripartites, des agences des Nations Unies et des bailleurs de fonds bi et multilatéraux ont permis de dégager les priorités et apporter la réponse aux défis du monde du travail validées lors de l'atelier organisé à Brazzaville en Septembre 2022. Cet atelier a permis de renforcer les capacités des mandants sur la GAR, de réexpliquer ce qu'est le PPTD et son utilité, de convenir des priorités et des axes majeurs au regard des documents de planification nationale et de l'UNDAF révisé. Cet atelier a connu la participation des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs ainsi que les ministères clés (fonction publique, travail et sécurité sociale, plan, emploi et formation qualifiante, agriculture, jeunesse, finance, PME, etc.) et les points focaux des structures spécialisées telles que l'INS, la CNSS, l'ACPE, ainsi que les représentants des agences des Nations Unies et le Bureau du Coordonnateur Résident.

En concertation avec les partenaires sociaux et l'accompagnement technique de l'OIT, le Gouvernement de la République du Congo a décidé d'actualiser le PPTD 2018 – 2022 échu. Ce nouveau PPTD pour la période 2023-2026 est formulé en tenant compte de l'évolution de la situation socio-économique du pays et de l'impact de la pandémie de Covid-19 d'une part, et d'autre part, des principaux cadres de développement du pays, notamment le PND 2022 - 2026, l'UNDAF révisé et la vision du Chef de l'Etat émise dans son projet de société intitulé « *Ensemble, poursuivons la marche* ».

Les leçons tirées de la coopération entre l'OIT et les mandants du Congo ont été prises en compte dans la formulation de ce PPTD.

2. PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DU TRAVAIL DÉCENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



► 2.1. CONTEXTE DU PAYS

Selon les résultats de la projection démographique, la population congolaise est estimée à 5 731 855 habitants, dont 2 834 104 hommes (soit 49,4%) et 2 897 751 femmes (soit 50,6%). A l'instar d'autres populations d'Afrique subsaharienne, la population congolaise est relativement jeune avec 25% (respectivement 45%) des individus âgés de moins de 15 ans (respectivement âgés de moins de 35 ans), en 2022¹⁰.

Sur le plan politique, la situation est caractérisée par une stabilité politique et institutionnelle confortée par l'élection présidentielle du 21 mars 2021, qui s'est déroulée dans un climat apaisé. Le pays s'est engagé dans une démarche de consolidation du dialogue politique, à travers la mise en place d'un Secrétariat permanent du Conseil consultatif du dialogue en conformité avec la Constitution du 25 octobre 2015.

Sur le plan sécuritaire, on note une nette amélioration en matière de consolidation de la paix dans le département du Pool. En dépit de la stabilité politique et institutionnelle, la construction de la démocratie et l'État de droit demeurent de sérieux défis, notamment dans le département du Pool.

Sur le plan économique, après une longue période de récession marquée par des taux de croissance négatifs en 2020 (-8,1 %) et 2021 (-0,6 %), on a noté une reprise en 2022 de 4,3 %. Après la profonde récession économique qui s'est déclenchée en 2014 suite à la baisse des cours du baril de pétrole, amplifiée par l'apparition de la pandémie de la COVID-19 en 2020 et les chocs pétroliers associés, la reprise économique tend à s'installer cette année avec une croissance du PIB réel de 4,6 % selon les estimations du FMI¹¹. Le lancement des travaux relatifs à l'opérationnalisation de la ZLE CAF a ouvert de nouvelles opportunités, tout en mettant en lumière les défis auxquels le pays est confronté pour inverser la tendance de la désindustrialisation et renforcer la capacité de production nécessaire pour tirer partie de l'accord avec le FMI en vue d'une croissance économique soutenue, équitable et inclusive.

Sur le plan social, l'impact de la COVID -19 a fragilisé le tissu social et aggravé la vulnérabilité des populations en termes d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Compte tenu de la forte dépendance du pays aux importations alimentaires, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes sur les prix intérieurs résultant du conflit russo-ukrainien constituent un défi supplémentaire et devraient avoir des répercussions sur l'économie nationale et la population au Congo, en particulier sur les groupes pauvres et vulnérables.

10

Recensement général de la population et de l'habitation de 2007 In Rapport ETVA, 2022

11

Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne publiées en octobre 2022.

Le développement national est marqué par des disparités entre les milieux urbains et ruraux qui demeurent préoccupantes. Il est nécessaire de réduire les écarts de couverture sociale entre les zones rurales et urbaines.

Concernant l'éducation, les inégalités de genre et de sexe sont encore perceptibles à tous les niveaux du système d'enseignement ayant un impact à long terme quant à la participation des femmes et des personnes vivant avec handicap sur le marché du travail. Les élèves issus des familles pauvres et du milieu rural notamment les filles, peinent à achever le cursus scolaire. La qualité de l'enseignement a fortement baissé et se traduit par des taux de réussite particulièrement bas, mais aussi par des niveaux très faibles dans les aptitudes essentielles – analyser, écrire et calculer.

► 2.2. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DU PAYS EN MATIÈRE DE TRAVAIL DÉCENT AU REGARD DES ODD¹²

En 2016, avec l'appui des PTF, et particulièrement des Nations Unies, le Congo a procédé à la contextualisation des ODD qui a abouti à la priorisation de 14 ODD sur les 17 et de 74 cibles. Ce processus a ensuite permis d'assurer l'alignement des principaux documents de planification stratégique aux ODD et aux cibles priorisées, notamment dans le PND 2018-2022. Cependant, le taux de prise en compte des cibles des 14 ODD priorisés était estimé à 46 % en moyenne. Le PND 2022-2026 les a pris en compte de manière générale puisqu'il est attendu que la mise en œuvre des six piliers favorise l'atteinte des ODD.



La territorialisation des ODD reste un défi majeur. En effet, les ODD et les cibles priorisés n'ont pas été systématiquement intégrés dans les PDL disponibles. En revanche, les Nations Unies ont appuyé la conception d'un guide d'élaboration des PDL intégrant les ODD, lequel a permis de sensibiliser les collectivités et les autres acteurs locaux sur l'intérêt et les enjeux de l'Agenda 2030.

Le Congo a déjà produit deux rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre des ODD (rapports 2018 et 2019) qui ont été soumis au Forum politique de haut niveau. Le processus d'élaboration de ces rapports a été participatif et inclusif. Cette dynamique témoigne des efforts accomplis par le pays en faveur de l'appropriation nationale des ODD. Toutefois, le pays doit redoubler d'efforts pour accroître le taux de prise en compte des ODD dans les politiques, la Budgétisation axée sur les ODD, les plans sectoriels ainsi que dans les plans locaux de développement, et pour améliorer la qualité des rapports nationaux volontaires.

En 2020, la mise en œuvre a été ensuite pénalisée par la survenue de la pandémie de la COVID -19. Les rapports nationaux volontaires sur les ODD indiquent que les progrès accomplis dans la réalisation des ODD sont mitigés. Le score de l'indice ODD-SDG du Congo est passé de 52,9 % en 2021 à 52,3 % en 2022, plaçant ainsi le Congo au 148e rang sur 163 pays. Malgré les signes de reprise économique, la pauvreté reste élevée, tandis que l'extrême pauvreté est passée de 51,9 % en 2020 à 53,9 % (estimation) en 2021 selon la Banque mondiale. Les résultats des efforts consentis entre 2015 et 2020 en faveur de la réduction de la pauvreté ont été sapés par la crise économique depuis 2016, puis par la crise sanitaire en 2020.

En ce qui concerne l'éducation, les performances à tous les niveaux d'enseignement sont en progrès. Néanmoins, elles sont caractérisées par des disparités régionales et l'accroissement des inégalités entre garçons et filles dès le premier cycle du secondaire. Les progrès sont encore lents pour permettre au Congo de s'inscrire sur une trajectoire qui permettra d'atteindre l'ODD 4 à l'horizon 2030.

Les inégalités de genre persistent à plusieurs niveaux et les femmes éprouvent beaucoup de difficultés en matière d'implication dans le processus de développement socio-économique du pays. Le Congo dispose d'une PNG et d'un arsenal juridique qui garantissent le principe de l'égalité entre hommes et femmes (Constitution, Code pénal, loi sur les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains, etc.). Cependant, en 2018, il a été classé au 138e rang (sur 189) de l'indice d'inégalité de genre. Dans le domaine politique, les femmes sont toujours très peu représentées dans les sphères de prise de décision. À titre d'exemple, on compte à peine huit femmes ministres au Gouvernement sur un total de 37, soit 21,6 %. S'agissant du Parlement, la proportion des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 10,59 % à 14,56 % des effectifs entre la 14e et la 15e législature, ce qui représente un accroissement de 16 à 22 femmes sur 151 sièges disponibles. Cependant, si quelques progrès ont été réalisés en matière d'intégration des femmes, les mécanismes institutionnels visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste (VSBG) et les pratiques néfastes sont encore insuffisants.

Les évolutions tendanciennes des ODD affichent des niveaux de performances faibles pour 11 ODD. Cela indique que les chances d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 sont très faibles, en particulier pour les ODD 1, 6, 9 et 10 qui présentent les tendances les plus alarmantes en termes de niveau de réalisation.

En effet, si la tendance est stagnante pour l'ODD 6, les progressions du sous-secteur de l'assainissement sont assez alarmantes. Le Congo est en revanche sur une bonne trajectoire pour les ODD 12 et 13 et sur une trajectoire de consolidation pour les ODD 7, 8, 14 et 15, grâce aux efforts accomplis dans l'opérationnalisation des référentiels programmatiques pour une gestion durable et efficace des ressources naturelles et un réel changement dans les modes de production et de consommation dans les secteurs agricole, pétrolier et industriel.

En somme, l'analyse des performances des ODD en 2022 place le Congo dans la catégorie des pays les moins avancés et met en lumière des difficultés à entrevoir des perspectives d'accélération vers une trajectoire ascendante très bien orientée à l'horizon 2030. Cette faible performance dévoile le manque d'efficacité de certaines politiques sectorielles en direction des groupes vulnérables, en particulier en matière de lutte contre la pauvreté, la création de revenus pour les plus pauvres et d'accès insuffisant aux services sociaux de base, surtout en milieu rural.

► 2.3. SITUATION DE L'EMPLOI

La problématique de l'emploi s'est aujourd'hui imposée en première ligne des préoccupations des acteurs en charge des politiques publiques. C'est à juste titre d'ailleurs que l'agenda international du développement durable (ODD) prévoit un objectif illustrant les interrelations entre la croissance économique et la création des emplois décents pour toutes et tous (ODD8). Tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de développement économique, s'attellent à promouvoir l'emploi, notamment celui des jeunes, pour obvier à une remise en cause de l'ordre social.

La situation de l'emploi, aggravée par la survenue de la COVID -19, demeure un défi majeur. A l'instar de la plupart des pays africains, le Congo est confronté à plusieurs dysfonctionnements du marché du travail. Cette situation est caractérisée par la prépondérance de l'inadéquation formation emploi et la prévalence du secteur informel. Les niveaux de compétence de la main-d'œuvre sont insuffisants et pas toujours en phase avec les besoins du système de production, de transformation et de commercialisation. Ce déficit risque de compromettre la réalisation des objectifs du PND 2022-2026, notamment dans les secteurs productifs tels que l'agriculture et l'agro-industrie qui doivent jouer un rôle primordial dans : i) la promotion de l'autosuffisance alimentaire, ii) la réduction des importations des produits de base, et iii) la création d'emplois et l'accroissement des revenus. L'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes à travers l'entrepreneuriat, peine à se développer en raison de : i) un manque de main-d'œuvre qualifiée pour les emplois existants ; ii) la faible culture entrepreneuriale (les jeunes porteurs des projets étant confrontés à un environnement socio-économique qui ne favorise pas l'esprit d'entrepreneuriat) ; iii) la difficulté d'accéder aux services financiers adéquats et à long terme.

La problématique de l'emploi, notamment celui des jeunes, reste une préoccupation majeure des décideurs et est placée au centre des politiques de développement en République du Congo. En effet, l'ETVA Congo 2022, co-réalisée par l'OIT et l'AFD, révèle un effec-

tif de 1 909 410 jeunes âgés de 15 à 35 ans soit 1 117 509 vivants en milieu urbain (58,5%) et 791 901 en milieu rural (41,5%). La plupart des jeunes âgés de 15 à 35 ans (44,1%) est actuellement à l'école ou en formation. Les résultats de l'enquête indiquent que 41,3% des jeunes âgés de 15 à 35 ans ne sont ni en emploi, ni à l'école ou en formation. Ce pourcentage est plus élevé chez les femmes (45,5%) que chez les hommes (37,0%).

L'enquête renseigne également que le marché du travail au Congo se caractérise par une faible participation des jeunes à la main-d'œuvre. Seulement 26,2% de cette population se retrouve sur le marché du travail et 73,8% sont hors main-d'œuvre. Les jeunes chômeurs font face à plusieurs obstacles dans la recherche d'emploi. Près de 40% d'entre eux affirment que le principal obstacle serait le manque d'offre d'emploi. Les autres raisons seraient le manque d'expérience professionnelle (19,2%) et le manque de parrainage (12,3%). Par ailleurs, la plupart des jeunes ayant un emploi travaillent pour leur propre compte (45,3%), suivi des salariés (27,2%). Les jeunes employeurs ne représentent que 8,1%. Les jeunes exerçant pour leur propre compte sont relativement plus nombreux chez les femmes (47,2%) que chez les hommes (41,7%). Les emplois occupés par les jeunes sont précaires car près de 85,6% d'entre-deux sont des emplois informels et 78,9% sont dans le secteur informel. Cette situation est plus présente chez les femmes où 87,3% exercent des emplois informels contre 84,2% chez les hommes.

Le tableau déficitaire sus-évoqué ne permettra pas de soutenir les ambitions d'émergence à l'horizon 2030 que s'est fixé le pays dans les secteurs productifs et il ne favorisera pas les investissements qui développeront les secteurs productifs tels que l'agriculture et l'agro-industrie pour assurer l'autosuffisance alimentaire, réduire les importations des produits de base et permettre à la fois la création d'emplois et l'accroissement des revenus. L'accès à l'emploi et notamment celle des jeunes via l'entrepreneuriat, peine à se développer en raison notamment de : i) manque de main-d'œuvre qualifiée pour les emplois existants, ii) faible culture entrepreneuriale (les jeunes porteurs des projets étant confrontés à un environnement socio-économique qui ne favorise pas l'esprit d'entrepreneuriat ; iii) difficulté d'accéder aux services financiers adéquats et à long terme. Ainsi, dans l'optique d'accélérer la transformation structurelle du pays qui exige des profils de compétences bien déterminées, il est ressorti du diagnostic du marché du travail, un besoin important de mettre à jour, les axes stratégiques de la politique nationale de l'emploi pour soutenir la diversification de l'économie, la valorisation des niches de croissance hors pétrole, dans un contexte émaillé par la contraction des ressources pétrolières et le relatif faible apport des secteurs non pétroliers à la croissance inclusive et la création d'emplois décents.

C'est dans ce même contexte que, par le Décret n° 2018-461 du 15 décembre 2018, l'ONE-MO a été dissoute et deux établissements ont été créés. Il s'agit de l'Agence Congolaise Pour l'Emploi (ACPE) et le Fonds National d'Employabilité et à l'Apprentissage (FONEA).

En définitive dans le domaine de la promotion de l'emploi, les principales contraintes sont liées : (i) au faible rythme de création d'emplois décents et productifs notamment dans les programmes d'investissements publics et les stratégies sectorielles, (ii) à la faible performance du service public de l'emploi en termes de portage des programmes actifs de l'emploi au regard des fonctions limitées d'intermédiation, d'information sur le marché du

travail ou d'aide au placement de la main-d'œuvre, (iii) au faible développement des compétences techniques et professionnelles pour plus d'insertions ou de transitions souhaitées sur le marché du travail (via la formation à l'auto emploi, l'entrepreneuriat, l'apprentissage, etc.), selon les différentes catégories de main-d'œuvre (jeunes, femmes, travailleurs informels, autres groupes vulnérables ¹³, et), (iv) à la faiblesse du système d'information sur le marché du travail.

► 2.4. SITUATION DE LA PROTECTION SOCIALE

2.4.1. La sécurité sociale

La République du Congo dispose d'un cadre institutionnel propice à la promotion de la protection sociale au Congo. L'Etat congolais reconnaît, depuis plusieurs années, la nécessité de la protection sociale. Des lois allant dans ce sens ont été mises en place. Ces textes se sont inspirés de plusieurs conventions internationales que le pays a ratifiées.

La protection sociale au Congo est essentiellement sous-tendue par deux mécanismes, en l'occurrence la sécurité sociale et l'action sociale. La sécurité sociale repose sur deux caisses : La CRF et la CNSS. Face aux insuffisances constatées dans l'organisation et le fonctionnement de la sécurité sociale, le Congo s'est engagé dans un processus de refondation dudit secteur. C'est à ce titre que la Loi n° 31- 2011 du 15 juillet 2011 (¹⁴) instituant le système de sécurité sociale au Congo a été promulguée et publiée. Cette loi prévoit quatre régimes obligatoires et des régimes non obligatoires. A chaque régime correspond un organisme de sécurité sociale. En dépit de cette refondation, les dispositions précédentes prévalent encore.

Les actions d'assistance sociale sont soutenues par le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire. Celles-ci sont renforcées par de nombreuses ONG qui s'activent dans la prise en charge des orphelins et des personnes âgées. Il existe un cadre d'intervention à l'endroit des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV). Malgré ce dispositif, la protection sociale est soumise à certaines contraintes, notamment :

- La faible intégration des interventions observées à travers une dispersion des efforts entre les différents acteurs ;

¹³ Parmi les personnes vulnérables, il faut compter les personnes qui sont dans l'impossibilité de pourvoir seules à leurs besoins en de certains facteurs limitatifs (personnes vivant avec le VIH/SIDA, les personnes handicap, les filles mères, les démobilisés de groupes armés, les personnes âgées, les victimes de conflits et des catastrophes naturels, personnes déplacées internes, les réfugiés, etc.)

¹⁴ () A chaque régime correspond un organisme de sécurité sociale.

La loi n° 10 - 2012 du 04 juillet 2012 portant institution du régime de la famille et de l'enfance en difficulté ; La loi n° 12 - 2014 du 13 juin 2014 portant création de la caisse de la famille et de l'enfance en difficulté ; La loi n° 11 - 2012 du 04 juillet 2012 portant institution du régime des pensions des agents de l'Etat ; La loi n° 11 - 2015 du 31 Août 2015 portant création de la caisse des pensions des agents de l'Etat ; La loi n°18 - 2012 du 21août 2012 portant institution du régime des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé, La loi n° 11 - 2014 du 13 juin 2014 portant création de la caisse des risques professionnels et des pensions des travailleurs du secteur privé ; La loi n° 37 - 2014 du 27 juin 2014 instituant le régime d'assurance maladie universelle ; La loi n°12- 2015 du 31 Août 2015 portant création de la caisse d'assurance maladie universelle.

- Le déficit des données et la non-maîtrise de statistiques sur les populations cibles ;
- L'inadaptation des textes de lois ;
- Le déficit financier récurrent de deux caisses (CRF et CNSS) ;
- La faible diversification de la gamme des prestations offertes ;
- La structure économique largement dominée par des emplois précaires ;
- La non-déclaration, auprès de la CNSS, des travailleurs par certaines entreprises relevant du code du travail ;
- Le faible niveau d'allocation et de décaissement des fonds dans le budget de transfert de la DGAS ;
- L'insuffisance de l'aide accordée aux initiatives privées ;
- La multiplicité des structures d'agrément des ONG d'appui à l'action sociale ;
- L'absence d'une structure de coordination des ONG d'appui à l'action sociale.

2.4.2. La santé et sécurité au travail (SST)

La SST au Congo présente quelques faiblesses dans l'application des textes réglementaires. En l'absence d'une politique nationale dans ce domaine, les entreprises s'organisent isolément ou par groupe. Ces types d'organisation ne sont pas encore suffisants pour garantir une meilleure protection des travailleurs. Ces derniers sont confrontés aux altérations de la santé du fait des contraintes physiques et mentales, biologiques et ergonomiques, de l'exposition ou la manipulation des produits toxiques, etc.

La médecine du travail, qui devrait aider à la réduction des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) commence à s'organiser, notamment avec la prise de l'arrêté portant référencement, par le ministre du travail, des médecins du travail et les décisions d'agréments des centres socio-sanitaires d'entreprise et de leur personnel. Il faut également recenser les risques professionnels, rendre applicable la liste des maladies professionnelles validée au niveau de la CIPRES, mettre en place des mécanismes et procédures de prévention et de protection adéquates, et aussi un système d'indemnisation et de prise en charge des travailleurs accidentés.

Dans le cadre des efforts fournis par le gouvernement pour renforcer le respect des normes du travail, une feuille de route a été élaborée de manière à renforcer les capacités et les rôles de l'inspection du travail d'une part, et d'autre part, pour élaborer la politique nationale et la stratégie de santé et sécurité au travail. Et ce, en plus de la formation de 50 inspecteurs et contrôleurs du travail à Brazzaville en mars 2023.

► 2.5. SITUATION DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

La République du Congo a ratifié 35 conventions dont huit des dix conventions fondamentales, 2 des 4 conventions de gouvernance et 18 des 177 des conventions techniques, soit un total de 28 conventions. Cependant, de ces 28 conventions, 24 seulement sont en vigueur étant donné que deux ont été dénoncées (C5 et C33) et deux autres ont été abrogées (C4 et C41). Les dernières ratifications du pays remontent à 2014. Pays membre de l'OIT depuis 1960, le Congo est tenu, sous l'article 22 de la convention, à l'obligation de soumettre les rapports sur les conventions qu'il a ratifiés. Il a également l'obligation de soumettre aux organes de contrôle de l'OIT les rapports sur les conventions ratifiées.

Cependant, le pays accuse un retard dans la transmission de certains rapports notamment les 13 rapports attendus par le CEACR au 1^{er} Septembre 2023.

Il en est de même de 70 instruments adoptés par la CIT qui sont en attente de soumission. Ces retards dans la soumission s'expliquent par plusieurs raisons notamment la lourdeur des procédures administratives internes de soumission et de ratification et la mobilité fréquente des fonctionnaires résultant des changements au niveau du gouvernement. En effet, plusieurs fonctionnaires nationaux formés par l'OIT ont pour la plupart quitté le Ministère du Travail pour d'autres ministères ou ont atteint l'âge de la retraite.

En vue de soutenir la volonté du gouvernement de s'acquitter de ses obligations sous les articles 19 et 22 de la constitution de l'OIT, des actions de renforcement des capacités des cadres de l'administration du travail ont été apportées par l'OIT en Mars 2023.

S'agissant du travail des enfants, en dépit de l'absence des données, ce fléau est une réalité dans différents secteurs économiques, plus particulièrement dans l'informel. Dans le souci de contenir le problème, le pays a rejoint l'Alliance 8.7 afin de bénéficier des expériences des pays pionniers. Le Congo a organisé en Avril 2023 son atelier stratégique qui a permis de prioriser les actions de lutte contre le travail des enfants, l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail forcé.

► 2.6. TRIPARTISME ET DIALOGUE SOCIAL

Des structures traditionnelles de négociation entre les employeurs et les travailleurs sont opérationnelles et requièrent une institutionnalisation (pourtant prévue par les textes en vigueur) au niveau intermédiaire et de base. En vue de prévenir et de résoudre les conflits pouvant naître ou déjà survenus dans les relations de travail, le Congo s'est doté d'un « **Comité National de Dialogue Social** ». Créé par décret n° 2010-810 du 31 décembre 2010, le CNDS est composé des délégués du Gouvernement, du Patronat et des travailleurs. Le pays dispose également d'une Commission Nationale Consultative du Travail (CNCT) créée par décret n° 85-1021 du 21 août 1985, fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement.

Deux Ministères distincts s'occupent respectivement du travail et de la sécurité sociale pour l'un, et de l'emploi et de la formation qualifiante pour l'autre. Le Ministère du travail est confié à un Ministre d'Etat qui s'occupe également de la fonction Publique. Des efforts appréciables sont fournis par le Gouvernement pour préserver le dialogue social et la concertation tripartite. C'est à ce titre que plusieurs concertations ont été organisées par le Ministère du travail lors de la crise pétrolière de manière à prévenir l'instabilité sociale. Des nouvelles concertations ont eu lieu au plus fort de la pandémie à Covid-19 pour traiter de pertes d'emplois occasionnées par cette crise sanitaire, mais aussi de la réglementation à mettre en place afin d'encadrer le télétravail et le travail à temps partiel.

Les organisations d'employeurs, notamment l'UNICONGO, ont élaboré, avec l'appui technique de l'OIT, un audit de leur structure et un plan stratégique pour mieux servir leurs affiliés. D'autres organisations d'employeurs qui regroupent d'autres entrepreneurs du secteur des PME ont besoin d'un renforcement des capacités pour les aider à mieux jouer leur rôle.

Les organisations syndicales, plus d'une dizaine à ce jour, participent à l'élaboration des rapports sur les conventions internationales du travail ratifiées. Elles attendent la fixation par le Gouvernement de la période à laquelle les prochaines élections professionnelles auront lieu. Aussi, la fixation du SMIG pose encore un problème dès lors que les Syndicats proposent 100'000FCFA par mois au lieu de 50'400 FCFA actuellement. La pléthore des organisations syndicales rend parfois difficile la collaboration. Dans ce sens, le renforcement des capacités techniques des dirigeants syndicaux à tous les niveaux s'avère urgent et important.

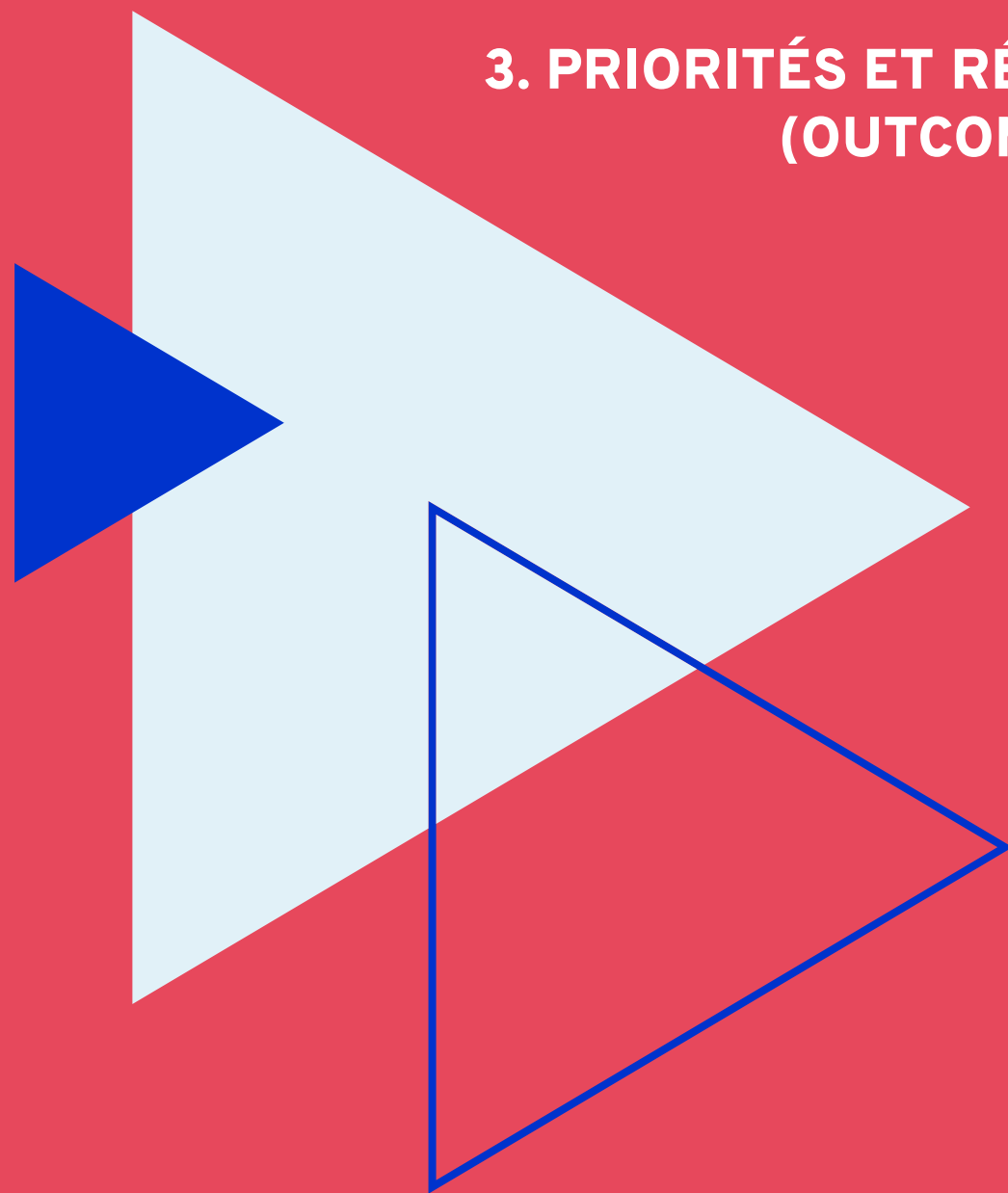
D'une manière globale, les mandants font montre d'une faiblesse multiforme des capacités. Pour pallier cette situation, il importe d'évaluer leurs capacités afin de proposer un plan de renforcement des capacités cohérent et réaliste. En dépit de leurs aptitudes au dialogue, les mandants éprouvent le besoin de renforcer les capacités des jeunes ayant adhéré récemment à leurs organisations d'une part, et d'autre part, de renforcer leurs capacités sur l'intégration de l'emploi dans les stratégies nationales de développement.

► 2.7. APERÇU DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

Les inégalités de sexes demeurent une préoccupation sur le marché du travail au Congo. D'après le ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, on note une féminisation croissante du travail informel. La participation des femmes à l'emploi salarié demeure dans des proportions plus faibles que celles des hommes. Les femmes représentent 33% des fonctionnaires dans la fonction publique. La plupart d'entre-elles se retrouvent dans l'enseignement, l'administration générale, la santé publique, le service social. Seules 13,9 % des femmes occupent des postes d'encadrement dans la Fonction Publique contre 38,5 % pour les hommes.

Pour combattre les inégalités fondées sur le sexe y compris sur le marché du travail, le Congo dispose d'un cadre de référence sur le genre intitulé « *La Politique Nationale du Genre* » renforcée par la loi 19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes. L'intégration du Genre dans les politiques, programmes et budgets des départements sectoriels particulièrement en matière d'emplois, reste peu visible. Des dispositions techniques de prévention et de prise en charge des victimes ont été mises en place (cliniques juridiques, Observatoire national, etc.).

3. PRIORITÉS ET RÉALISATIONS (OUTCOME) DU PPTD



Ce PPTD comporte trois priorités complémentaires :

- *Priorité 1 : Soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois décents (axée sur les ODD 2, 4, 5, 8, 10 et 13).*
- *Priorité 2 : Amélioration de la Protection Sociale et de la Santé et Sécurité au Travail (axée sur les ODD 3, 5, 6, 8, 10, 16 et 17).*
- *Priorité 3 : Promotion du dialogue social et application des normes nationales et internationales du travail (axée sur les ODD 5, 8, 10, 16 et 17).*

► 3.1. AVANTAGES COMPARATIFS DE L'OIT FACE AUX PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVÉR

Pour garantir une meilleure réalisation des priorités citées ci-haut, au regard des défis identifiés dans le diagnostic, les mandants tripartites peuvent compter sur les avantages comparatifs de l'OIT dans le monde du travail. Il s'agit notamment de : (i) expertise, les outils et approches pour la promotion du travail décent ; (ii) la structure tripartite de l'OIT qui permet un dialogue sur un même pied d'égalité ; (iii) le monopole pour la conception, l'adoption, la ratification et le suivi de l'application des NIT ; etc.

► 3.2. ALIGNEMENT DU PPTD AUX CADRES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les priorités de ce PPTD sont en cohérence avec les principaux documents de cadrage du développement national, notamment :

- Le document intitulé « *Ensemble, poursuivons la marche* » constitue la vision pour le développement du Congo de 2021 - 2025. Il s'articule autour de neuf axes, à savoir : (i) la consolidation des fondements du vivre ensemble ; (ii) la relance de l'économie et la création d'emplois ; (iii) le développement soutenu de l'agriculture au sens large ; (iv) le progrès social pour tous dans la solidarité ; (v) l'appropriation du développement durable ; (vi) l'éradication des anti-valeurs dans les administrations et organismes publics ; (vii) la redynamisation de la vie culturelle nationale ; (viii) la revitalisation des sports ; (ix) la réorganisation de l'outil diplomatique au service du développement et de la paix. Ce document met l'accent sur la relance de l'économie et la création d'emplois avec ses sous points à savoir : rétablir les grands équilibres macro-économiques ; modifier la structure de l'économie pour plus d'emplois ; améliorer l'environnement des affaires ; renforcer le capital humain ; structurer le financement du développement ; mailler le pays en infrastructure de base.
- Le PND 2022-2026 est le principal référentiel du gouvernement. Il vise essentiellement à « *bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente* ». Plus spécifiquement, il permet : « (i) l'amorce d'une réelle transformation structurelle de l'économie ; (ii) une croissance régulière et forte de l'économie ; (iii) une progression constante de la

formation brute de capital fixe (FBCF) rapportée au PIB ; (iv) une création d'emplois décents en grand nombre dans les activités productives et une forte réduction de la pauvreté ; (v) une baisse des importations des produits de base, une augmentation continue des réserves de change au bénéfice d'excédents dans les échanges extérieurs ; (vi) une économie diversifiée au service du progrès social ». Le PND 2022-2026 s'articule autour de six piliers stratégiques : « *(i) le développement de l'agriculture au sens large, (ii) le développement de l'industrie, (iii) le développement des zones économiques spéciales (ZES), (iv) le développement du tourisme, (v) le développement de l'économie numérique, (vi) la promotion immobilière* ». Les interventions qui sont entreprises dans le cadre de ces six piliers sont soutenues par des domaines d'accompagnement, notamment la bonne gouvernance, la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique, l'attrait des investissements privés et la protection de l'environnement.

- Le Congo a élaboré en septembre 2016 la Politique Nationale de l'Emploi, qui identifie parmi les défis critiques à relever, celui de l'emploi et de l'inclusion. Parmi les axes stratégiques envisagés, figurent l'intégration de l'emploi au cœur des politiques macro-sectorielles, la formation professionnelle et l'employabilité, le développement de l'initiative privée et des programmes spécifiques ainsi que le dialogue social, la gouvernance du marché du travail et le système d'information. Le pays envisage de revoir et de mettre en œuvre cette PNE, tout en s'appuyant sur la diversification de l'économie, l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, la prise en compte de l'emploi au cœur des politiques sectorielles, la multiplication des opportunités d'emploi favorisant la création et le développement des initiatives privées et l'auto-emploi ainsi que le développement des compétences de la main-d'œuvre pour générer des emplois en vue de réduire la pauvreté. Toutefois, le gouvernement réaffirme sa volonté, à travers les politiques nationales, de développer des initiatives durables pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes à la formation professionnelle de qualité, de promouvoir l'emploi, d'assurer l'adéquation entre la formation et l'emploi, d'améliorer la gouvernance du marché du travail en tenant compte des aspects relatifs à l'égalité des sexes et de promouvoir le travail décent.
- Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF révisé, 2020-2026), qui s'articule autour des principes suivants : les droits humains, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, le principe de « *ne laisser personne de côté* » et la durabilité environnementale. Il met un accent particulier sur les ODD ayant des effets d'entraînement sur l'ensemble des secteurs du développement.

Tableau N°1. Alignement des priorités du PPTD sur les cadres nationaux et l'agenda 2030

Priorités du Programme Pays pour le Travail Décent (2023 – 2026)	Plan national de développement (PND) 2022 - 2026	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2020 - 2026 révisé	Politique Nationale de l'Emploi	Ensemble, poursuivons la marche	Objectifs de Développement Durable
Priorité 1 : Soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois	Pilier 1 : le développement de l'agriculture au sens large ;	Effet 2 : D'ici 2024, les enfants (filles et garçons), les jeunes et adultes (hommes et femmes), les personnes handicapées dans les zones ciblées ont un accès accru à des emplois décents et à des services éducatifs inclusifs et de qualité dans les systèmes formel et non formel et en particulier l'éducation sexuelle complète.	OS 1 : Améliorer l'organisation du marché du travail ;	Axe 2 : la relance de l'économie et la création des emplois ;	ODD 1 ODD 2 ODD 5 ODD 3 ODD 8 ODD 10
	Pilier 2 : le développement de l'industrie ;		OS2 : Placer l'emploi au centre des politiques sectorielles ;	Axe 3 : le développement soutenu de l'agriculture au sens large ;	
Priorité 1 : Soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois	Pilier 4 : le développement du tourisme ;	Effet 4 : D'ici 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables résilientes au changement climatique, créatrice d'emplois divers décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'écotourisme en respectant les normes environnementales.	OS3 : Multiplier les opportunités d'emploi en favorisant la création et le développement des entreprises privées et l'auto-emploi ;	Axe 5 : l'appropriation du développement durable	Cibles : - 1.3 - 3.8 - 3.9 - 8.3 - 8.5 - 8.6 - 8.7 - 8.8 - 8.a - 8.b
	Pilier 5 : le développement de l'économie numérique ;		OS 4 : Développer les compétences de la main-d'œuvre congolaise ;		

Priorités du Programme Pays pour le Travail Dément (2023 – 2026)	Plan national de développement (PND) 2022 - 2026	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2020 - 2026 révisé	Politique Nationale de l'Emploi	Ensemble, poursuivons la marche	Objectifs de Développement Durable
Priorité 2 : Amélioration de la Protection sociale et de la Santé et Sécurité au Travail		Effet 3 : D'ici 2024, les populations ont un accès équitable a des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement), à une sécurité sociale, à une protection sociale pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique.		Axe 4 : le progrès social pour tous dans la solidarité ;	ODD 1 ODD 2 ODD 5 ODD 3 ODD 8 ODD 10
Priorité 3 : Promotion du Dialogue Social et application des normes nationales et internationales du travail		Effet 1 : D'ici 2024, les populations bénéficient d'un système de gouvernance amélioré sur le plan Institutionnel, démocratique, des droits humains, administratif et économique pour un développement inclusif et participatif, la consolidation de la paix et de l'effort humanitaire.	OS 5 : Doter les services de l'administration publique en ressources humaines idoines.	Axe 6 : l'éradication des antiveurs dans les administrations et organismes publics ; Axe 9 : la réorganisation de l'outil diplomatique au service du développement et de la paix	Cibles : - 1.3 - 3.8 - 3.9 - 8.3 - 8.5 - 8.6 - 8.7 - 8.8 - 8.a - 8.b

► 3.3. THÉORIE DE CHANGEMENT DU PPTD

La Théorie de changement du présent PPTD montre le cheminement logique ou la trajectoire à suivre pour une mise en œuvre cohérente des priorités stratégiques en vue d'aboutir au changement visé d'ici 2026, ancré à la vision globale à l'horizon 2030 des Nations Unies. Elle est donc une boussole indispensable pour le pilotage stratégique, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du présent programme. Cette théorie de changement est déclinée comme suit :

1. La raison première du PPTD est de promouvoir les opportunités d'obtenir un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine pour les femmes et les hommes vivant au Congo. Fortement ancré sur l'Agenda du travail décent avec ses quatre objectifs stratégiques (l'emploi, la sécurité sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail), le PPTD est organisé autour de 8 réalisations et de plusieurs produits. Il offre le cadre organisationnel qui permet à l'OIT d'apporter son assistance à la République du Congo.
2. La promotion des opportunités d'emplois décents pour les jeunes filles et la priorité du PPTD. A travers ses trois réalisations, la mise en œuvre effective de la PNE pour assurer l'accès des jeunes hommes et femmes à un emploi décent, la promotion et l'amélioration de leur employabilité, garantir une meilleure insertion sur le marché de l'emploi de ces derniers et l'amélioration de l'environnement des affaires pour favoriser le développement des entreprises durables, notamment les PME/PMI.

En effet, en raison de la forte dépendance de l'économie du pays au pétrole, la faiblesse des prix des matières premières et d'une diversification de l'économie limitée, la croissance s'est contractée davantage. Malgré des avancées notables dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration significative des conditions de vie de la population, la plupart des indicateurs de développement humain du Congo restent faibles et nécessitent des actions publiques urgentes. L'impact de l'amélioration des infrastructures sur le développement économique du Congo a été limité par les contraintes de financement et les problèmes récurrents de gestion. Cette situation se caractérise par un déficit en matière de travail décent. En effet, le capital humain est peu adapté aux exigences de l'œuvre d'un développement inclusif durable, occasionnant un sous-emploi très élevé en milieu rural et le chômage des jeunes. Plusieurs facteurs socio-politiques et causes profondes expliquent le retard dans les mutations économiques et sociales qui n'ont pu être déclenchées suivant une trajectoire ascendante.

Les investissements dans l'éducation, la formation, la production, l'accumulation et la valorisation des connaissances à travers la recherche jouent un rôle majeur pour impulser la croissance endogène et l'accès à la création d'emplois décents. L'accroissement des parts de l'agriculture, de l'environnement de l'industrie, du tourisme, de l'économie numérique et de la promotion immobilière dans la création de la richesse nationale nécessitera l'utilisation des ressources humaines qualifiées et en bonne santé. Aussi, la création d'emplois verts dans une transition équitable entre les hommes et les femmes permettra de réduire la dépendance à l'égard du pétrole,

3. L'extension de la protection sociale dans un cadre de dialogue social renforcé et du respect des normes internationales du travail est la deuxième priorité du PPTD. L'amélioration de la productivité du travail est un objectif important à réaliser pour une amélioration future du pouvoir d'achat des travailleurs. Au-delà des mesures de gestion technique pour y arriver, celles concernant sa protection et son extension ainsi que la sauvegarde de ses droits fondamentaux. La ratification des conventions, la mise en œuvre de leurs dispositions, ainsi qu'un meilleur contrôle de l'application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession par les inspecteurs sociaux et ceux du travail permettront d'améliorer le cadre du dialogue social entre les parties. Le travailleur jouissant d'une bonne protection et en bonne santé sera sans aucun doute le plus productif possible.
4. Au niveau de l'amélioration de la productivité du travail, les causes immédiates sont notamment le développement de la corruption, la prolifération des mouvements syndicaux, la faible qualité des services publics et les difficultés d'accès aux services de la justice surtout pour les groupes vulnérables, la forte prévalence du VIH/Sida. Les causes sous-jacentes sont l'inefficacité de plusieurs politiques publiques et le manque de culture de redevabilité à tous les niveaux de la gestion des ressources publiques. Enfin, les causes profondes sont l'inexistence d'une véritable administration du développement et l'insuffisante participation des acteurs locaux et nationaux dans la gestion du développement.
5. Le changement attendu par le PPTD est tributaire de plusieurs conditions à réunir en particulier :
 - Si la gouvernance inclusive et efficace est effective à tous les niveaux de décision grâce au renforcement de l'état de droit, du respect, de la protection et de la promotion des droits humains, de la promotion de la transparence et de redevabilité dans la gestion des affaires publiques, de l'amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'offre des services publics aux niveaux central et local ;
 - Si l'accès, l'équité et la qualité des services sociaux de base offerts à la population particulièrement aux personnes vulnérables (Education, santé, nutrition, VIH/SIDA, eau, hygiène et assainissement, protection sociale, protection) aux niveaux central et local sont effectivement améliorés grâce à l'accroissement des investissements, l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs sociaux et la répartition équitable du dividende social généré par les piliers de la diversification ;
 - Si la diversification de l'économie congolaise enregistre des progrès significatifs grâce à la promotion d'une croissance économique forte, diversifiée, inclusive et respectueuse de l'environnement portée par les secteurs qui constituent les six piliers retenus par le PND 2022-2026 ;
 - Si la protection sociale est élargie et la protection des femmes, des jeunes, des adolescents, des enfants particulièrement des personnes les plus vulnérables (Peuples autochtones, réfugiés, PDI/retournés, personnes en situation d'apatridie) contre toutes les formes de violences est renforcée grâce à la promotion du respect, de la protection et de la promotion des droits humains ;
 - Alors au cours de quatre prochaines années, les populations congolaises particulièrement vulnérables jouiront davantage de leurs droits politiques, civils, économiques et sociaux ;

- Parce que le gouvernement, le secteur privé, les partenaires sociaux, les OSC et les PTF conjugueront leurs efforts pour mobiliser et utiliser de façon efficace, efficiente et transparente les expertises et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions ciblées.
- Cette théorie de changement requiert la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques qui pourraient compromettre la réalisation des résultats escomptés. Il s'agit de l'instabilité politique et institutionnelle, la résurgence de la COVID 19, l'apparition d'autres épidémies, les chocs politiques et économiques extérieurs, les effets du changement climatique, des catastrophes naturelles.
- Elle suppose aussi la mise en place des hypothèses ou des conditions nécessaires pour garantir la réalisation des résultats escomptés notamment l'engagement et le leadership du gouvernement, la garantie de l'appui des Nations Unies et d'autres PTF, la disponibilité et le renforcement de la capacité d'absorption des financements et l'implication des partenaires sociaux.
- Cette théorie de changement globale met en lumière l'interdépendance entre les différentes réalisations. Précisément, la promotion d'une gouvernance efficace et inclusive créera un environnement favorable pour le développement du capital humain et la diversification économique. En revanche, la promotion d'une gouvernance efficace et inclusive requiert des ressources humaines qualifiées ou compétentes ainsi que des ressources financières qui doivent être générées par une croissance forte grâce à la diversification. Celle-ci exige à son tour des ressources humaines compétentes. Elle devrait générer un dividende social qui permettra entre autres d'impulser le développement du capital humain.

► CADRE LOGIQUE DU PPTD



► 3.4. PRIORITÉ 1 : SOUTIEN À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS.

Cette priorité est alignée à l'effet 4 de l'UNDAF « D'ici 2024, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables résilientes au changement climatique, créatrice d'emplois divers décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'écotourisme en respectant les normes environnementales ». Elle est également alignée aux piliers du PND 2022 – 2026 notamment sur la diversification économique, le et au domaine d'accompagnement. Elle est en adéquation avec les ODD 2, 4, 5, 8, 10 et 13. Cette priorité contribue à la mise en œuvre des résultats du Programme et Budget de l'OIT (P&B) pour les périodes 2022 – 2023 et 2024 – 2025 ainsi que la « Déclaration d'Abidjan ».

Pour le P&B 2022 – 2023, cette priorité est en lien à la fois avec le **Résultat 3** : Des transitions économique, sociale et environnementale pour le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent pour tous ; le **Résultat 4** : Des entreprises durables pour créer des emplois et pour promouvoir l'innovation et le travail décent ; et le **Résultat 5** : Des compétences et un apprentissage tout au long de la vie afin de faciliter l'accès au marché du travail et les transitions professionnelles.

Pour le P&B 2024 – 2025, ce PPTD est en lien avec le **Résultat 3** : Plein emploi productif pour des transitions justes ; le **Résultat 4** : Des entreprises durables pour une croissance inclusive et un travail décent ; et le **Résultat 7** : Réponses politiques et institutionnelles intégrées pour la justice sociale par le travail décent

La première priorité de ce PPTD est également en phase avec les domaines d'intérêt ci-après de la « Déclaration d'Abidjan » : (a) : Faire du travail décent et de l'emploi productif une réalité pour la jeunesse en Afrique; développer les compétences, les technologies et la productivité en tant qu'outils essentiels pour améliorer l'avenir du travail en Afrique; transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent; respecter les normes internationales du travail, promouvoir le dialogue social et réaliser l'égalité entre hommes et femmes ; et (d) : Promouvoir une croissance et un développement économiques, inclusifs et durables, le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous.

Pour atteindre les résultats escomptés de cette priorité, la démarche menée par le Gouvernement consiste principalement à assurer une meilleure formulation, intégration, et coordination des programmes et initiatives de promotion de l'emploi, à renforcer les capacités des acteurs impliqués à tous les niveaux de responsabilité. Une attention particulière sera accordée au respect des principes transversaux de genre, de droits humains et de l'environnement.

L'objectif est donc principalement de promouvoir l'emploi décent en s'appuyant sur :

- *L'intégration de l'emploi au cœur des politiques macro-sectorielles ;*
- *L'amélioration des statistiques du marché du travail ;*
- *L'amélioration de la gouvernance du marché de l'emploi ;*
- *La multiplication des opportunités d'emploi qui favorise la création d'un environnement favorable au développement des initiatives privées et durables ainsi que l'auto-emploi ;*
- *Le développement des compétences à travers le renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat.*

A cet effet, les structures de formation professionnelle existantes seront redynamisées afin de répondre aux besoins du marché du travail. En outre, le service public de l'emploi sera renforcé pour soutenir l'intermédiation et le placement de la main-d'œuvre, et dans ce sillage, les programmes actifs de l'emploi seront renforcés dans leur contenu stratégique et opérationnel sur la base de diagnostics actualisés et mieux éclairés. Par ailleurs, des appuis structurels seront apportés à l'entrepreneuriat et à l'approche HIMO afin d'accélérer la création d'emplois. L'environnement institutionnel de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat sera renforcé.

Il s'agira également de d'amélioration de l'offre de services publics de qualité aux usagers, l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD, le renforcement de la gouvernance économique, de la planification stratégique et du système statistique national pour la production des analyses et des données nécessaires pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, des programmes et des projets de développement ainsi que des ODD.

Cette priorité comporte deux réalisations suivantes :

- Réalisation 1.1 : Les populations défavorisées des zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'écotourisme, en respectant les normes environnementales.
- Réalisation 1.2 : Le système statistique national dispose des capacités renforcées pour la production des données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD

Réalisation 1.1 : Les populations défavorisées des zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'écotourisme, en respectant les normes environnementales.

Théorie de changement

La mise en œuvre de cette réalisation est basée sur la théorie de changement suivante :

- *Si la politique ou la stratégie de la diversification économique du Congo ainsi que les politiques et les stratégies des ministères faisant partie des piliers de la diversification sont élaborées et mises en œuvre de façon cohérente ;*
- *Si les capacités techniques et managériales des MPME, des organisations de producteurs intervenant dans les piliers de la diversification sont renforcées, et leur accès aux services financiers adaptés et aux innovations est amélioré ;*
- *Si la résilience des populations, particulièrement vulnérables au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux différentes crises est renforcée ;*
- *Si l'employabilité et l'accès des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables à des opportunités d'emplois décents sont améliorés grâce à la mise en œuvre efficace de la politique nationale de l'emploi révisée ;*
- *Alors, en 2026, les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettront en œuvre des activités économiques diversifiées, durables, résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois décents et de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, l'écotourisme en respectant les normes environnementales ;*
- *Alors, en 2026, plus d'emplois décents seront créés.*
- *Parce que le gouvernement, le secteur privé, la population, la communauté et les PTF s'efforceront ensemble de mettre en œuvre la stratégie nationale de la diversification, les politiques et les stratégies des ministères qui constituent les piliers de la diversification, et la stratégie nationale de l'emploi.*

La réalisation de cette théorie du changement suppose la mise en place des mesures de prévention et de mitigation des risques suivants : l'instabilité politique et institutionnelle ; les mouvements sociaux des enseignants et des élèves ; la grève de travailleurs des secteurs productifs ; la réduction ou la faible allocation du budget de l'État ; la diminution, la suspension ou l'arrêt des financements extérieurs ; les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ainsi que des chocs extérieurs.

Cette théorie du changement requiert la mise en place des hypothèses suivantes : l'engagement et le leadership du gouvernement dans le développement du secteur privé, de l'agriculture, du tourisme ; la coordination intersectorielle ; l'accroissement du budget alloué au secteur et le renforcement de sa résilience au changement climatique, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs extérieurs ; la lutte contre toutes les formes de violence conformément à la convention C190 de l'OIT.

Stratégie

La mise en œuvre de cette réalisation repose sur une stratégie qui promeut le développement des opportunités d'emplois en faveur des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables. Cette stratégie consiste à apporter un appui technique à la coordination du secteur « emploi-travail ». Il s'agira de : (i) renforcer les capacités des intervenants dans le domaine de l'intégration de l'emploi dans les politiques sectorielles ; (ii) renforcer les capacités des structures en charge de l'emploi pour les rendre plus aptes à améliorer l'offre d'emplois décents en faveur des jeunes, des femmes, et des personnes vivant avec handicap dans les créneaux porteurs ; et (iii) renforcer les capacités de suivi de l'impact de différents programmes sur la création d'emploi pour ces groupes cibles.

Principaux produits attendus

- Produit 1.1.1 : Les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables et celles vivant dans les zones rurales les plus reculées disposent des compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité dans les secteurs porteurs de la diversification économique
- Produit 1.1.2: Un programme de renforcement de l'employabilité des jeunes de deux sexes est formulé et mise en œuvre en vue de leur insertion sur le marché de l'emploi.
- Produit 1.1.3 : Les PME/PMI, les organisations de producteurs et les communautés disposent des capacités de production renforcées (technique, équipements modernes, infrastructures) et d'un accès accru à des services financiers pour mettre en œuvre des activités économiques diversifiées et durables.
- Produit 1.1.4 : Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie est élaboré et mis en œuvre.
- Produit 1.1.5 : Une stratégie d'appui à l'organisation du secteur de l'économie informelle, au développement de la micro et petite entreprise et de l'entrepreneuriat féminin est adoptée par les organisations professionnelles d'employeurs. (Produit 4.1 de l'UNDAF révisé)

Réalisation 1.2 : Le système statistique national dispose des capacités renforcées de production des données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD.

Théorie de changement

La théorie de changement ci-après sera mise en œuvre :

- *Si les capacités du système statistique national sont renforcées pour produire régulièrement des données fiables, récentes, désagrégées et sensibles aux droits humains, en vue de l'élaboration, le suivi-évaluation et la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes et projets de développement ;*
- *Si les lois et les règlements élaborés par le gouvernement sont compatibles avec les normes, valeurs et convictions des travailleurs de l'économie informelle ;*

- *Si aucun choc externe ou instabilité politique empêche l'élaboration ou la mise en œuvre effective des activités ;*
- *Si la marge budgétaire et les budgets alloués sont suffisants pour permettre aux institutions d'agir efficacement, aux lois d'être appliquées et aux politiques et aux activités d'être mises en œuvre ;*
- *Si l'autorité nationale est dotée d'une volonté suffisante pour agir efficacement*
- *Si une collaboration et une coordination solides sont établies entre toutes les parties prenantes concernées*
- *Alors, en 2026, le pays disposera des données fiables du marché du travail pour permettre une meilleure coordination et mise en œuvre des activités économiques diversifiées, durables, créatrices d'emplois décents, divers et de revenus en faveur des femmes, des jeunes (filles et garçons) et des personnes vulnérables, tant de l'économie formelle qu'informelle ;*
- *Alors, en 2026, plus d'emplois décents seront créés ;*
- *Parce que le gouvernement avec l'appui des PTF et des partenaires sociaux, s'efforceront ensemble de mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de la statistique.*

Stratégie

La mise en œuvre de cette réalisation repose sur l'appui à la mise en place et l'opérationnalisation du Système d'information et d'analyse du marché du travail (SIAMT). Ceci permettra de : (i) Mettre à la disposition du public et des décideurs (publics et privés) les éléments de compréhension et d'orientation en matière de création d'emploi, en vue d'améliorer l'adéquation de la formation aux possibilités présentes et futures du marché du travail, (ii) Mener toute recherche ou étude dans le domaine de l'emploi et de la formation, (iii) Collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations sur le marché du travail, (iv) Déterminer régulièrement les filières porteuses en potentiel de création d'emploi, (v) Analyser l'incidence des décisions et mesures législatives et réglementaires sur l'emploi et la formation, (vi) Analyser l'incidence des investissements sur l'emploi et la formation, (vii) Créer une base de données sur l'emploi et la formation.

Principaux produits attendus

- Produit 1.2.1. Les indicateurs du marché du travail sont mis à la disposition de la population congolaise
- Produit 1.2.2. L'INS opérationnalise sa stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)
- Produit 1.2.3 : L'INS ainsi que les services producteurs des statistiques disposent des capacités techniques et opérationnelles sur la nouvelles méthodologie des enquêtes ETVA
- Produit 1.2.4 : le congo réalise régulièrement les enquêtes ETVA

► 3.5. PRIORITÉ 2 : AMÉLIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

Cette priorité est alignée à l'Effet 3 de l'UNDAF : « D'ici 2024, les populations ont un accès équitable à des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement), à une sécurité sociale, à un système de protection sociale adéquat pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique ». Elle est également alignée au domaine d'accompagnement « Capital humain du PND 2022 – 2026 ». Cette priorité fait référence aux ODD 3, 5, 8 et 10. Elle est également alignée à l'objectif 1 de l'agenda 2063 de l'Union Africaine : les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être » et l'objectif 3 « Citoyens en bonne santé et bien nourris ». Elle est en lien avec les résultats du P&B de l'OIT 2022 – 2023 (**Résultat 6** : L'égalité de genre et l'égalité de chances et de traitement dans le monde du travail ; **Résultat 7** : Une protection adéquate et efficace pour tous au travail et **Résultat 8** : Une protection sociale complète et durable pour tous) et 2024 – 2025 (**Résultat 5** : Protection au travail et égalité des chances pour tous et **Résultat 6** : Protection sociale universelle).

Elle est aussi en phase avec la deuxième priorité de la « Déclaration d'Abidjan », à savoir : renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation.

Cette deuxième priorité du PPTD met en exergue l'engagement pris par le gouvernement et les partenaires sociaux de faire de la protection sociale, la SST ainsi que la lutte contre le VIH-Sida, une des principales priorités. Pour y parvenir, les réalisations suivantes s'avèrent essentielles :

- Réalisation 2.1 : Le socle de protection sociale progressivement étendu aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle ;
- Réalisation 2.2 : Les travailleurs et travailleuses de l'économie formelle et informelle bénéficient des meilleures conditions de SST ;

Réalisation 2.1 : Le socle de protection sociale progressivement étendu aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle

Théorie de changement

- *Si les investissements dans le secteur de la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement et de la protection sociale sont accrus grâce à l'augmentation de la part du budget de l'État et des financements extérieurs mobilisés et alloués à ce secteur ;*
- *Si la gouvernance du système de santé est efficace, efficiente et transparente ;*
- *Si le gouvernement met en place des mécanismes de protection sociale de qualité à la population, particulièrement vulnérables, sans discrimination ni violence basée sur le genre ;*

- *Si les partenaires sociaux et les organisations de personnes vivant avec le VIH sont associés dans toutes les interventions liées à la lutte contre le VIH/Sida en milieu du travail ;*
- *Si le système de santé offre des paquets complets et services essentiels intégrés de soins incluant le VIH/Sida ;*
- *Alors, en 2026, les populations auront un accès équitable à des paquets de soins et de services essentiels de santé (y compris la nutrition, le VIH, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé reproductive et la planification familiale – SR/PF), à une sécurité sociale, à une protection sociale pour valoriser le capital humain et garantir le dividende démographique.*
- *Parce que le gouvernement, le secteur privé, les OSC, les communautés et les PTF travailleront ensemble pour relever les défis majeurs du secteur.*

La réalisation de cette théorie de changement pourrait être compromise par la survenance de certains risques si des mesures de prévention et de mitigation ne sont pas prises. Il s'agit des risques suivants : l'instabilité politique et institutionnelle ; les mouvements sociaux des enseignants et des élèves ; la réduction ou la faible allocation du budget de l'État dans les secteurs concernés ; le faible décaissement, la diminution, la suspension ou l'arrêt des financements extérieurs ; les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ainsi que des chocs extérieurs.

Cette théorie de changement requiert la mise en place des hypothèses suivantes : l'engagement et le leadership du gouvernement dans le secteur de la santé et de la protection sociale ; la coordination intersectorielle ; l'accroissement du budget alloué au secteur et le renforcement de sa résilience au changement climatique, aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux chocs extérieurs ; la lutte contre toutes les formes de violence dans le secteur.

Stratégie

L'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle est une nécessité pour leur permettre de bénéficier, au même titre que les salariés du secteur formel, des prestations de sécurité sociale telles que les prestations au titre des risques professionnels, de pension, etc. Pour y parvenir, il est envisagé d'aider ces acteurs par la sensibilisation et le plaidoyer pour faire naître en eux le besoin de s'organiser et encourager leur affiliation aux régimes de protection sociale existants. Cette réalisation est alignée au produit 3.4 de l'effet 3 de l'UNDAF révisé et aux ODD 3 et 8.

Pour atteindre ce résultat, la stratégie d'appui de l'OIT consistera à apporter l'assistance technique nécessaire pour améliorer le système de protection sociale dans sa globalité en vue de la mise en place d'au moins un socle de protection sociale pour tout résident et résidente en République du Congo. Il sera développé, ensuite en un système complet offrant des niveaux de prestations plus élevées.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement se donne comme objectifs à court terme, entre autres, de mettre en place les actions prioritaires suivantes :

- Adopter et mettre en œuvre un socle de protection sociale prenant en compte tous les travailleurs (de l'économie formelle et informelle) ;
- Renforcer la gouvernance des organismes de protection sociale ;
- Renforcer les capacités du dispositif technique, juridique, financier et institutionnel des systèmes formels de protection sociale ;
- Renforcer l'existant en matière de protection sociale sur base des recommandations des études existantes et des études actuarielles à réaliser ;
- Mettre en place des outils adaptés pour améliorer les services aux assurés ;
- Ratifier et appuyer la mise en œuvre des conventions pertinentes sur la protection sociale (C.102, ...).
- Mettre en application la loi n° 31-2011 du 15 juillet 2011, instituant le système de sécurité sociale au Congo.

Les principaux produits sont :

- Produit 2.1.1 : Les services de protection sociale disposent des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la protection sociale des populations en particulier les vulnérables.
- Produit 2.1.2. Un processus de budgétisation du socle de Protection Sociale est établi et réalisé progressivement ;
- Produit 2.1.3. Une stratégie de promotion des mutuelles de santé dans l'économie informelle est élaborée ;
- Produit 2.1.4. Des études de faisabilité de mécanismes novateurs pour l'extension de la couverture aux personnes de l'économie informelle et pour le monde rural sont réalisées ;
- Produit 2.1.5. Le gouvernement actualise et opérationnalise le code de sécurité sociale ;
- Produit 2.1.6. Le gouvernement dispose des capacités nécessaires pour la ratification des normes pertinentes en matière de protection sociale.

Réalisation 2.2 : Les travailleurs et travailleuses de l'économie formelle et informelle bénéficient des meilleures conditions de santé et de sécurité au travail

Théorie de changement

La mise en œuvre de cette réalisation mettra l'accent sur les sphères d'action, d'influence et d'impact. Une bonne mise en pratique de cette théorie de changement permettra d'avoir des « travailleurs plus sûrs et en meilleure santé ».

Sphère d'action :

- Nouvelles méthodologies, nouveaux outils pour étudier les questions de SST sont disponibles ;
- Des estimations nationales, examens et travaux de recherche sur certaines questions de SST sont disponibles dans le cadre du programme de recherche ;
- Un soutien est apporté à l'élaboration et à l'adoption de profils, de politiques et de programmes en matière de SST ;
- Les plateformes de promotion de dialogue social sur la SST sont soutenues à tous les niveaux ;
- La ratification des conventions de l'OIT et l'adoption de la législation sur la SST sont soutenues ;
- La capacité des institutions chargées de faire respecter la loi (inspection du travail, système judiciaire) est renforcée ;

Sphère d'influence :

- Meilleure compréhension des besoins et des défis en matière de SST ;
- Mise en place d'un cadre national favorable à la SST
- Les capacités nationales sont renforcées ;
- La demande de lieux de travail sûrs et sains est encouragée.

Sphère d'impact :

- Des lieux de travail, y compris dans l'économie informelle et rurale conformes à la législation et aux normes de SST d'ici à 2026

Stratégie

La stratégie à mettre en œuvre pour atteindre les résultats de cette réalisation consiste à encourager et à promouvoir une culture préventive. Eu égard à l'importance de ce domaine d'action, il est nécessaire d'une mobilisation au plus haut niveau. L'OIT renforcera les capacités nationales et plaidera pour une meilleure mise en œuvre des différentes initiatives pour l'amélioration de la SST aux travailleurs de l'économie formelle et informelle.

Pour y parvenir, les actions suivantes s'avèrent nécessaires :

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des mandants tripartites pour la mise en place d'un dispositif durable de SST ;
- Promouvoir la culture de prévention sur la SST ;
- Appuyer la ratification des NIT pertinentes ;
- Actualiser la liste nationale des maladies professionnelles ;
- Appuyer la production et la gestion des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les principaux produits sont :

- Produit 2.2.1. Des inspecteurs et contrôleurs de travail sont formés, dont au moins 30% de femmes ;
- Produit 2.2.2. Des employeurs et travailleurs des secteurs d'activités à risques professionnels élevés sont sensibilisés en matière de SST ;
- Produit 2.2.3. L'inspection du travail est renforcée pour intervenir auprès des MPME de l'économie informelle.

► 3.6. PRIORITÉ 3 : PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL ET APPLICATION DES NORMES NATIONALES ET INTERNATIONALES DU TRAVAIL

L'appui aux mandants tripartites permettra de renforcer leurs capacités de manière qu'ils soient dotés des compétences indispensables pour une meilleure gouvernance de leurs propres structures et pour qu'ils participent plus efficacement au processus de développement national. La promotion des NIT et le renforcement des capacités des mandants permettent non seulement de ratifier des nouvelles conventions internationales du travail et de reporter régulièrement mais aussi et surtout de suivre leur application.

Cette priorité est alignée à l'effet 1 de l'UNDAF révisé. Elle est également alignée aux objectifs spécifiques du PND 2022-2026 en matière de gouvernance qui est l'un des domaines d'accompagnement. Elle est arrimée aux ODD 5, ODD 10, ODD 16 et ODD 17.

Il est en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2063, et notamment l'objectif 11 (les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit seront pleinement ancrés), l'objectif 12 (des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux) et l'objectif 13 (la paix, la sécurité et la stabilité sont préservées).

Elle est enfin alignée sur les résultats du P&B pour les périodes 2022 – 2023 (Résultat 1 : Des mandants tripartites forts et un dialogue social influent et inclusif et le Résultat 2 : Des normes internationales du travail et un système de contrôle efficace et faisant autorité) et 2024 – 2025 (Résultat 1 : Une action normative forte et modernisée pour la justice sociale et le Résultat 2 : Des mandants tripartites forts, représentatifs et influents et un dialogue social efficace). Elle est également alignée à la troisième priorité de la « Déclaration d'Abidjan », à savoir : renforcer l'efficacité des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs.

L'atteinte de ce résultat va s'appuyer sur le renforcement de capacités des mandants tripartites dans la consolidation du dialogue social afin qu'ils s'impliquent dans la prévention et la résolution des conflits d'une part, et d'autre part, dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de politiques nationales, locales et sectorielles.

Il s'agira par ailleurs de sensibiliser et inciter les organisations d'employeurs et de travailleurs à prendre des mesures concrètes en leur sein pour la promotion du dialogue bi et tripartite, tout en leur rappelant l'intérêt de cette forme de collaboration et à s'approprier cet exercice. Les outils développés par l'OIT et son expertise technique seront mis à profit.

Dans un contexte socioéconomique difficile que traverse le Congo, caractérisé par les conséquences multiformes des crises, il est évident que le renforcement des capacités des acteurs du monde du travail sur le dialogue social soit indispensable.

Cette priorité comprend deux réalisations :

- Les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs sont renforcées pour une meilleure gouvernance de leurs propres structures pour une participation effective au développement national (Produit 3.5 de l'effet 3 de l'UNDAF révisé) ;
- Les capacités des mandants du Congo sont renforcées pour promouvoir une meilleure application des NIT.

Réalisation 3.1 : Les organisations d'employeurs et de travailleurs disposent d'une meilleure gouvernance de leurs propres structures pour une participation effective au développement national (Produit 3.5 de l'effet 3 de l'UNDAF révisé)

Théorie de changement

- *Si les capacités institutionnelles et techniques des institutions étatiques et des acteurs non étatiques sont renforcées pour l'application effective des lois en s'appuyant sur des cadres légaux et réglementaires améliorés et conformes aux standards et normes internationaux ;*
- *Si le dialogue interne au sein des organisations d'employeurs et des travailleurs ainsi que les mécanismes d'exercice des fonctions de responsabilité sont transparents et démocratiques ;*
- *Si les structures de dialogue social au niveau bi et tripartite sont promues ;*
- *Alors, en 2026, les organisations professionnelles d'employeurs et des travailleurs seront dotés des capacités techniques pour contribuer davantage à la consolidation de la paix sociale indispensables au développement socio-économique du pays ;*
- *Parce que les partenaires tripartites s'investiront davantage dans la concertation et la mise en œuvre des dispositions qui privilégient le renforcement des capacités, le conseil stratégique, le travail normatif, les actions de plaidoyer, le développement des partenariats et la mobilisation des ressources pour soutenir la promotion d'une gouvernance inclusive et efficace.*

Les mesures de pr vention et de mitigation des risques susceptibles de garantir la mise en  uvre harmonieuse de cette r alisation sont n cessaires. Parmi les principaux risques identifi s, il faut noter : l'instabilit  politique et institutionnelle, l'apparition d'autres  pid mies ou conflits mondiaux, les chocs politiques et  conomiques ext rieurs, les effets du changement climatique et des catastrophes naturelles, etc.

Elle suppose aussi la mise en place des hypoth ses ou des conditions n cessaires pour garantir la r alisation des r sultats escompt s, notamment l'engagement et le leadership du gouvernement et des organisations professionnelles d'employeurs et des travailleurs, l'accompagnement de l'OIT et d'autres PTF.

Strat gie

La strat gie de mise en  uvre vise  galement   renforcer les capacit s des Organisations d'employeurs   cr er, renforcer et fournir des services r pondant aux besoins des membres et adh rents potentiels,   am liorer leur capacit    analyser l'environnement dans lequel op rent les entreprises,   montrer la voie   suivre en ce qui concerne des questions strat giques et   influencer les politiques. Pour leur part, les organisations de travailleurs seront renforc es en mati re d'organisation   diff rents niveaux, y compris dans l' conomie informelle, pour influencer les priorit s des politiques publiques. Il s'agira aussi d' tablir   l'op rationnalisation du cadre national de dialogue social, de renforcer et op rationnaliser les cadres de concertations bi et tripartites. Les institutions de dialogue social seront soutenues pour promouvoir la n gociation collective et les relations professionnelles en vue d'am liorer les conditions de travail. Des campagnes d' ducation ouvri re seront encourag es de mani re   promouvoir l'av nement d'un mouvement syndical professionnel.

Principaux produits attendus

- Produit 3.1.1. Les initiatives de promotion du dialogue social dans les secteurs et / ou branches d'activit s sont mises en  uvre ;
- Produit 3.1.2. Une convention collective interprofessionnelle pour les secteurs non couverts par la r glementation du travail est mise en place et vulgaris e
- Produit 3.1.3. Les capacit s des institutions de dialogue social tripartites sont renforc es en mati re de n gociation collective et de relations professionnelles
- Produit 3.1.4. Les capacit s organisationnelles des employeurs et des travailleurs sont renforc es

Réalisation 3.2. L'application des normes internationales du travail est améliorée pour une meilleure gouvernance du monde du travail

Théorie de changement

- *Si les capacités institutionnelles et techniques des institutions étatiques et des partenaires sociaux sont renforcées pour l'application effective des conventions ratifiées ;*
- *Si les capacités techniques du gouvernement et des partenaires sociaux sont renforcées pour lutter contre toutes formes de violence et de discrimination ;*
- *Si l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont promues dans toutes les sphères de la nation ;*
- *Si les capacités des mandants sont renforcées dans le rapportage des conventions ratifiées ;*
- *Alors, en 2026, les populations bénéficieront davantage d'un système de gouvernance amélioré pour un développement inclusif et participatif ;*

Stratégie

Dans le cadre de cette priorité, la niche stratégique dans laquelle se concentrera l'appui est l'application des conventions internationales et des recommandations émanant des mécanismes internationaux et régionaux, des normes et des lois pour promouvoir le respect, la réalisation, la promotion et la protection des droits humains en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables (personnes vivant avec handicap, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes [PDI] et retournées, , peuples autochtones). Cette réalisation prend en compte la protection des femmes, des jeunes, des adolescents et des enfants contre toutes les formes de violences en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables, le renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la gouvernance du monde du travail, la lutte contre la corruption et l'efficacité des moyens de recours formels et informels.

Les actions prioritaires suivantes seront menées :

- Mettre en cohérence la législation du travail avec les NIT ;
- Soutenir la promotion, la mise en œuvre et le reporting sur les NIT ratifiées ;
- Revoir la structuration de l'administration du travail pour la rendre plus performante.

Principaux produits attendus

- Produit 3.2.1. Les capacités des acteurs clés concernés par la ratification, l'application et le reporting des NIT pertinentes sont renforcées (Produit 1.1 de l'UNDAF révisé) ;
- Produit 3.2.2. Les mandants tripartites mettent en œuvre la feuille de route de l'Alliance 8.7 (Produit 1.5 de l'UNDAF révisé).

4. MODALITES DE GESTION, DE MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI, DE L'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS ET DE L'EVALUATION



► 4.1. CADRE ET INSTRUMENTS DE SUIVI-ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation sont de la responsabilité des mandants tripartites avec l'appui de l'OIT. Dans le cadre de son appui, l'OIT veillera, entre autres, au respect des règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes ; en l'occurrence l'établissement des rapports annuels, à mi-parcours (revue biennale) et d'évaluation finale. Le suivi et évaluation porteront sur l'impact du PPTD en terme qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus.

Il sera procédé à une auto-évaluation annuelle du programme afin de faire le point sur les avancées et de réaliser éventuellement des ajustements nécessaires en fonction des évolutions de natures diverses observées dans le pays. Une évaluation à mi-parcours (revue biennale) interviendra en fin 2024 ainsi qu'une évaluation finale en fin 2026. Ces évaluations seront conduites par un comité interministériel tripartite de suivi de la mise en œuvre du PPTD.

Au cours de la première année de mise en œuvre du PPTD, un effort de collecte des informations sera fait pour avoir la valeur exacte du niveau de référence de certains indicateurs dont l'information n'est pas disponible pour l'instant. Pour ces indicateurs, les mandants ont tout simplement une idée de l'ordre de grandeur du niveau de référence et des cibles compatibles avec ces ordres de grandeurs qui ont été fixés. Dès lors que les niveaux de référence exacts auront été observés pour ces indicateurs et disponibles au moment de la première revue en fin 2024, les mandants pourront alors réviser les cibles et les indicateurs d'étapes (milestones) s'il se trouve qu'ils ont été trop ou peu ambitieux au départ.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ce PPTD reposera sur les instruments suivants :

- Suivi semestriel (pour l'année en cours) ;
- Suivi annuel portant sur l'année 1 ;
- Rapport annuel d'avancement de la mise en œuvre du PPTD ;
- Revue à mi-parcours du PPTD au deuxième trimestre 2025 ;
- Revue finale du PPTD en 2026.

► 4.2. RÔLE DES MANDANTS TRIPARTITES

La pleine implication des mandants tripartites de l'OIT (Gouvernement, organisations d'employeurs, organisations de travailleurs) dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation nécessitera un renforcement de leurs capacités. A cet égard, les outils méthodologiques développés par les différents Départements et Unités de l'OIT permettront d'aider les mandants à participer de façon efficace au processus de mise en œuvre du PPTD. Les capacités des mandants tripartites ayant été renforcées, ces derniers joueront un rôle capital dans la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds et du secteur privé, pour une mise en œuvre effective du PPTD.

Un comité interministériel tripartite de suivi de la mise en œuvre du PPTD sera mis en place par Arrêté du Ministre en charge du travail, sur la base d'une concertation tripartite élargie¹⁵. Le rôle de ce comité sera défini dans l'arrêté ministériel. Cependant, il s'occupera du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités du PPTD avec l'appui de l'OIT.

► 4.3. MÉCANISMES DE PÉRENNISATION

Le cadre institutionnel et de mise en œuvre du PPTD définit et coordonne les fonctions et responsabilités, les missions et le rôle de chaque acteur concerné dans la promotion de l'emploi et de la protection sociale. Il serait judicieux de mettre en place un comité technique de suivi, un organe simplifié formé par les mandants tripartites comme dispositif de suivi dédié à cette tâche.

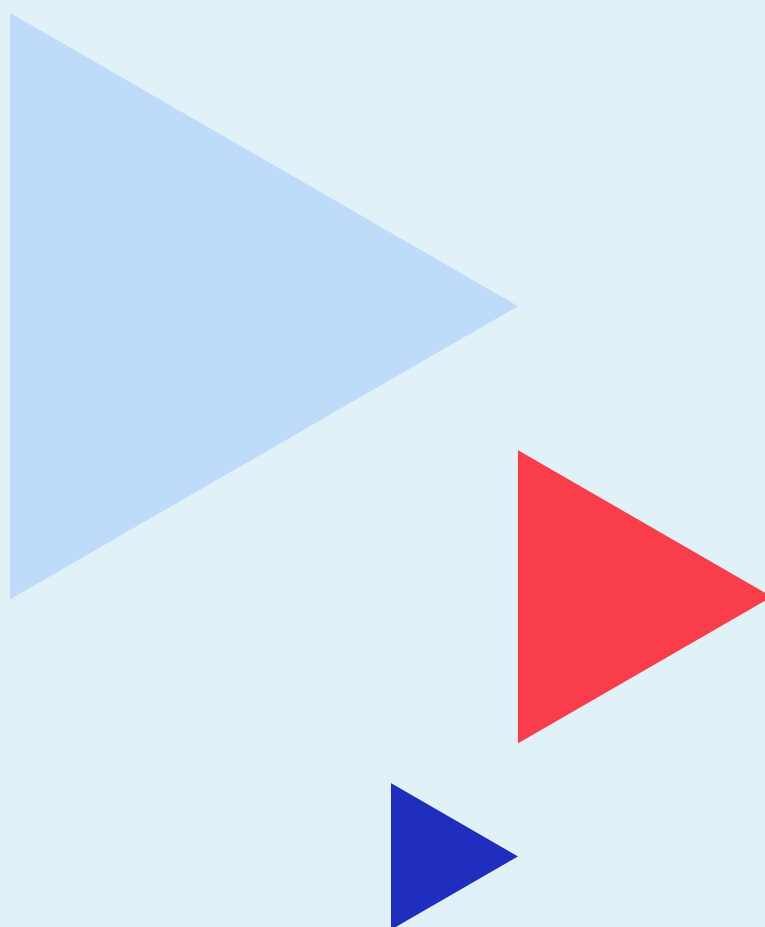
Pour la pérennité des résultats décrits dans ce document, des ressources structurelles et/ou additionnelles du Gouvernement seront nécessaires pour les consolider, les parachever et en maintenir les acquis à moyen et long terme.

► 4.4. RISQUES

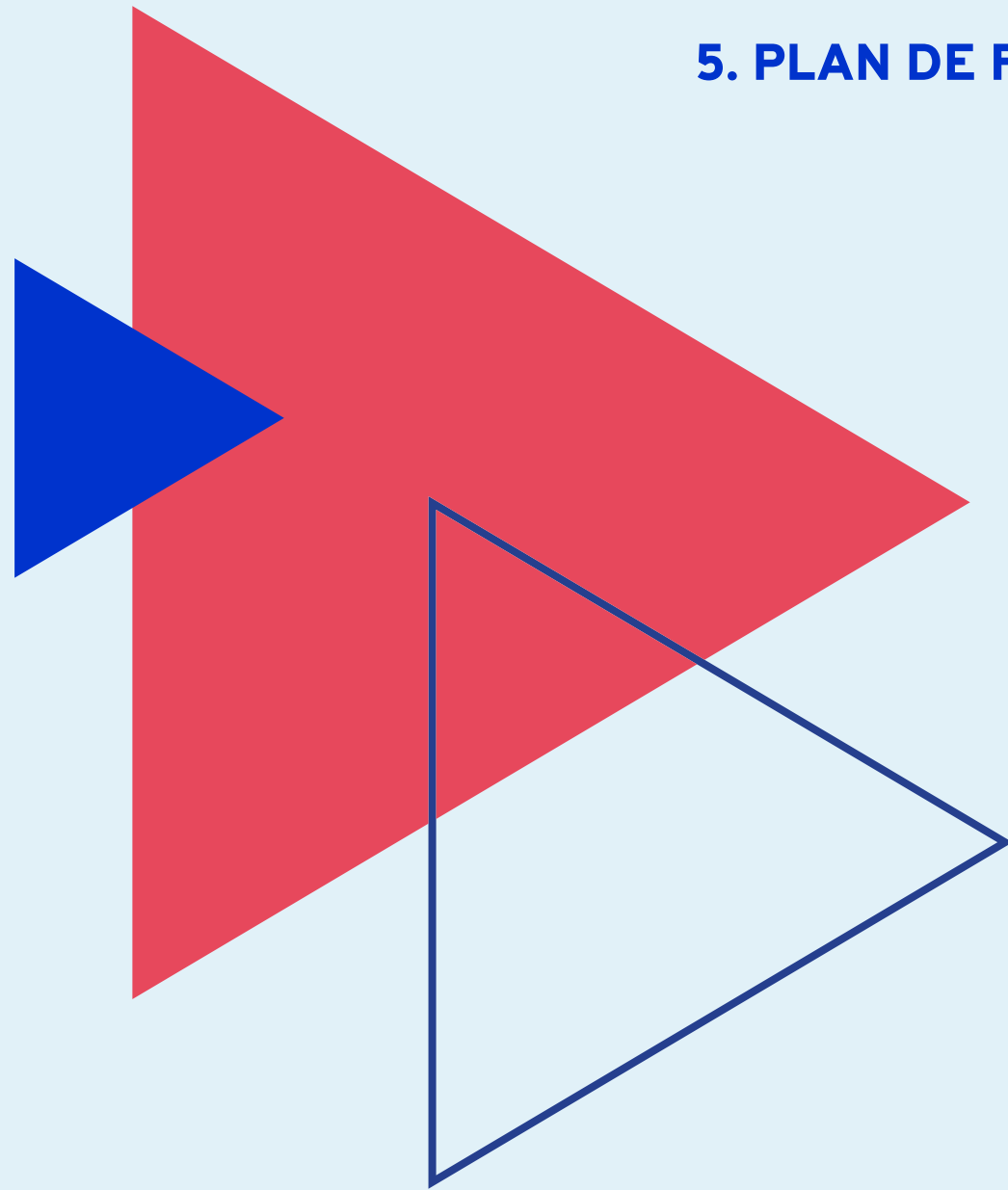
Les risques et mesures de mitigation pour la mise en œuvre de ce PPTD sont repris dans le tableau ci-dessous :

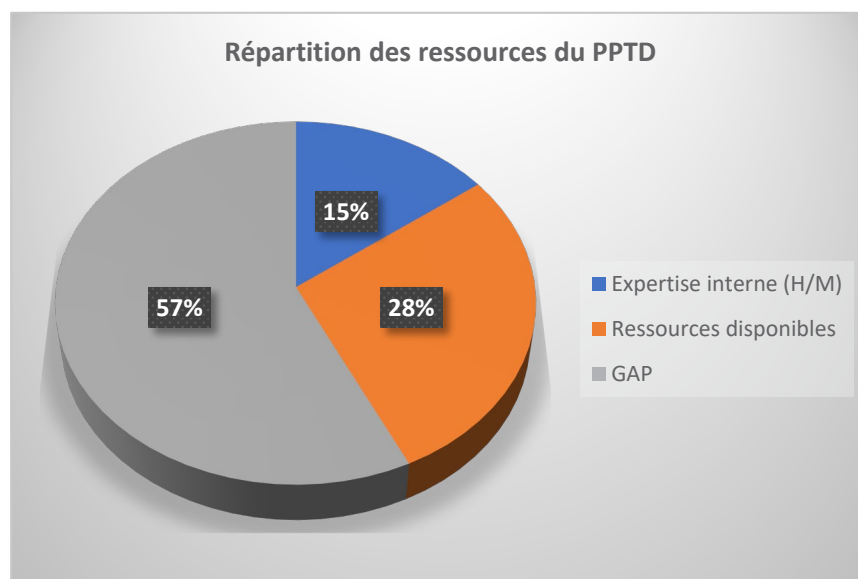
Risques identifiés	Mesures de mitigation
- Instabilité politique et institutionnel - Conflits sociaux et faible participation des mandants à la mise en œuvre du PPTD - Chocs macroéconomiques et environnement peu favorable aux investissements, difficultés de reprises face aux chocs induits de la COVID 19 et effets du changement climatiques ; - Insuffisance des ressources financières internes (mandants) et externes (partenaires financiers et donateurs) ; - Possibilité persistante de risques pandémiques ainsi que les risques liés aux retombées à moyen et long terme du Covid-19 ; - Non alignement des interventions du BIT aux axes du PPTD.	- Impliquer les entités décentralisées à la mise en œuvre et renforcer l'appropriation nationale - Renforcement des institutions et de la cohésion nationale, amélioration de l'efficacité de la gouvernance à fort impact sur les politiques publiques - Renforcement des capacités des mandants sur les piliers du travail décent - Sensibilisation sur les normes du travail, renforcement des capacités des acteurs tripartites sur le dialogue social - Plaidoyer pour une allocation accrue des ressources à la mise en œuvre du PPTD - Veiller à l'implication effective des mandants tripartites à la mise en œuvre du PPTD - Impliquer les partenaires sociaux dans la mobilisation des ressources

¹⁵ La mobilisation des ressources est un élément clé de la réussite du programme. Il s'agit des personnes handicapées seront représentées au sein de ce comité pour une meilleure prise en compte de besoins spécifiques de cette catégorie de personne dans la mise en œuvre du PPTD.



5. PLAN DE FINANCEMENT





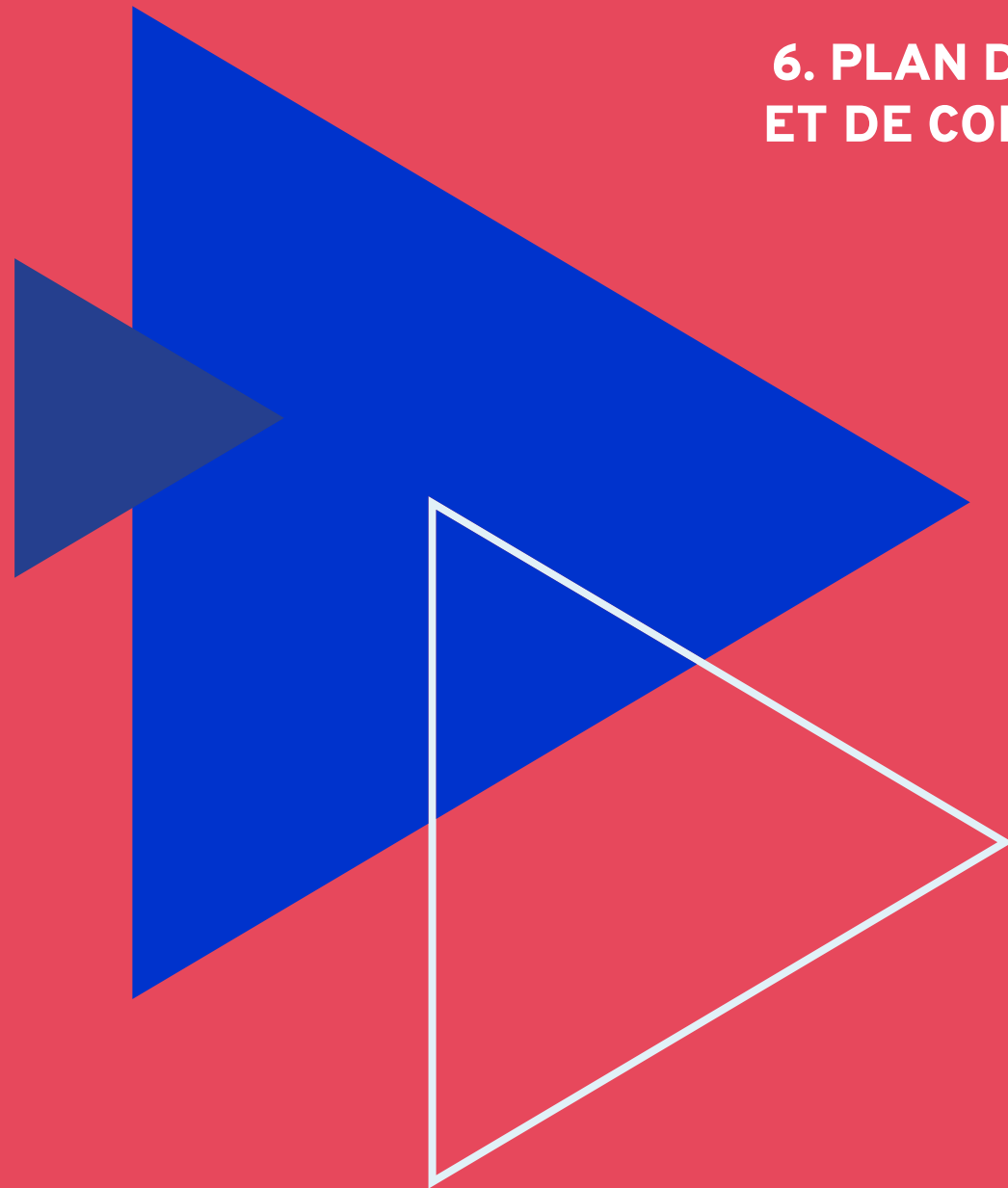
en particulier pour les mandants, en collaboration avec l'OIT, de mobiliser les ressources nationales possibles et autres (ressources domestiques ou des PTF) susceptibles de favoriser la mise en œuvre effective de ce programme. Le gouvernement jouera un rôle de premier rang dans la mobilisation des ressources auprès de ses partenaires et bailleurs de fonds traditionnels, bi et multilatéraux pour garantir une mise en œuvre efficace et efficiente de ce PPTD. Tandis que les organisations professionnelles d'employeurs mobiliseront les ressources auprès du secteur privé et les organisations des travailleurs auprès des fonds de développement international de syndicats.

La mise en œuvre de ce PPTD requiert des ressources à hauteur de 15'347'000 USD, équivalent à 9,141,824,225 FCFA, au taux de 595.675 FCFA pour 1 dollar, en date du 11 août 2023. Les PTF susceptibles de soutenir le PPTD, y compris les projets d'assistance technique de l'OIT¹⁶ contribueront à hauteur de 3,595,000.00 USD. L'expertise de l'OIT estimée en temps de travail, est évaluée à 1,425,000.00 USD. Ainsi le gap à mobiliser est de 10,327,000.00 USD, sachant que le gouvernement a promis de contribuer à concurrence de 600'000'000 de FCFA. La contribution du Gouvernement bien que promise n'est pas encore prise en compte dans la matrice des ressources jointe à ce PPTD.

Pour combler le GAP de financement (57%) et garantir la mise en œuvre du PPTD, l'OIT renforcera les capacités des membres du comité de suivi, nommés par arrêté du ministre du travail, sur la GAR et l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources.

¹⁶ Notamment le Projet d'Assistance technique au PRODIVAC-COG/22/01/BAD (ce projet vise à contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration de l'employabilité et de la qualité de la main d'œuvre dans le secteur agricole par l'entrepreneuriat.)

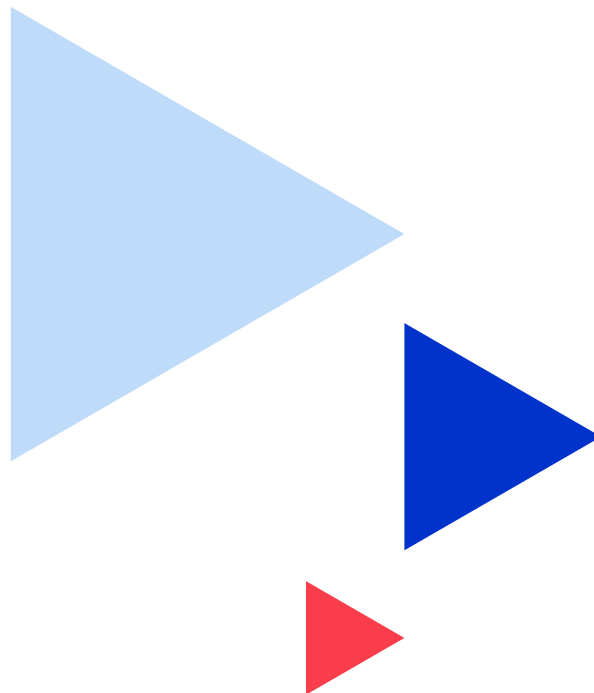
6. PLAN DE PLAIDOYER ET DE COMMUNICATION



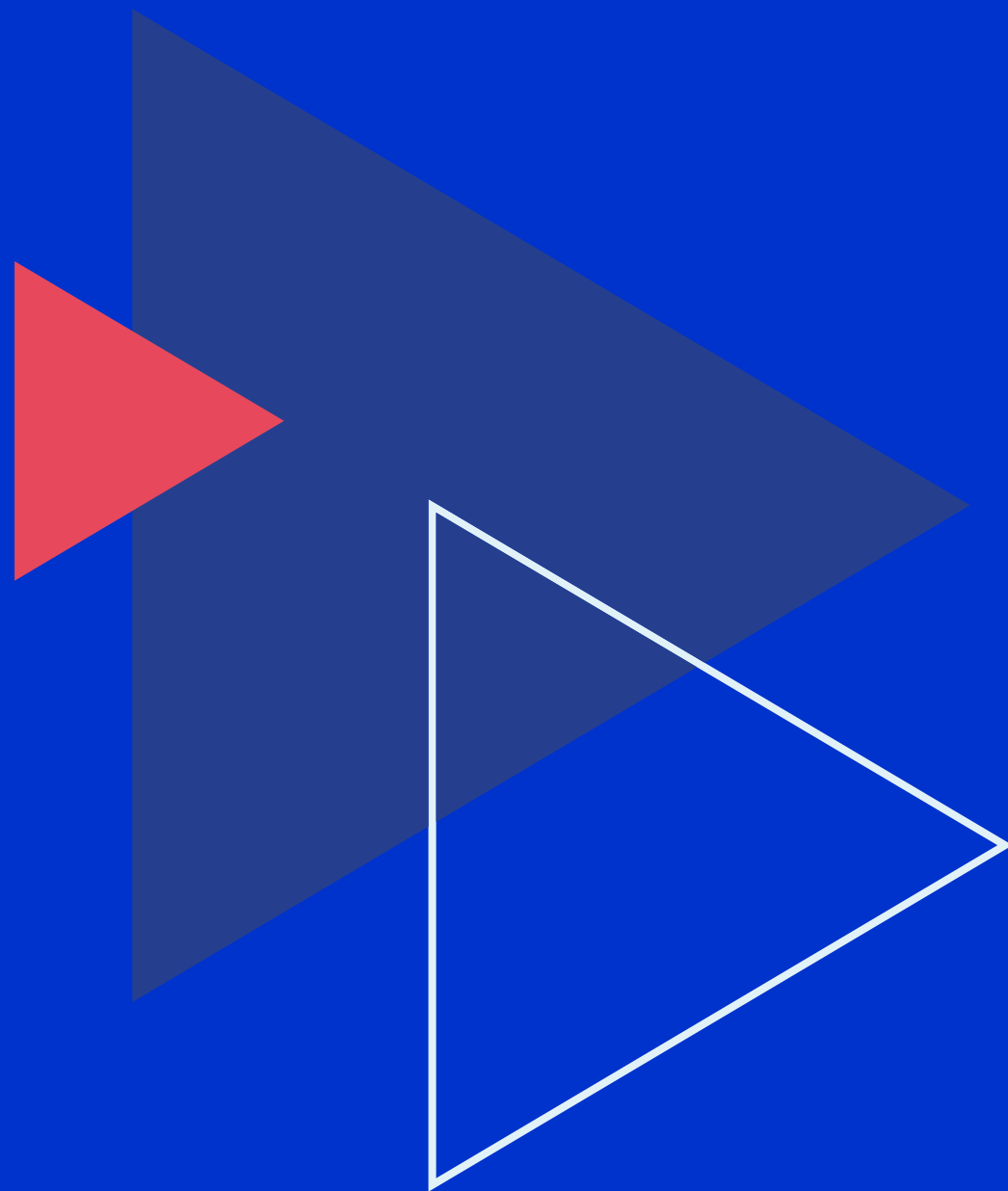
Le Comité tripartite pour le suivi de la mise en œuvre du PPTD est à mettre en place par Arrêté ministériel. Ce Comité a la responsabilité d'assurer le plaidoyer pour le financement et la mise en œuvre de cet important document.

Ce Comité doit élaborer un plan de communication pour la promotion et l'appropriation nationale du PPTD. Ce plan de communication sera élaboré avec l'appui de l'OIT.

Ce plan de communication tiendra compte, entre autres, des orientations de base relatives aux objectifs visés, les moyens et coûts de la communication, les régions et les publics cibles et la répartition des rôles entre les membres du Comité. Le budget de la communication sera intégré dans le budget global du PPTD.



ANNEXES



► ANNEXE 1 – MATRICE DE RÉSULTATS DU PPTD 2023-2026⁹

Impact / Priorités de développement national / Cadres régionaux/ODD et cibles des ODD						
Priorité n° 1 : Soutien à la diversification de l'économie et à la création d'emplois décents.						
ODD de référence 2, 4, 5, 8, 10 et 13. UNDAF Révisé : Effet 4 Plan National de Développement 2022-2026 : Axes 1, 2, 3, 4, 5, 6. Politique Nationale de l'Emploi OS 1 : Améliorer l'organisation du marché du travail ; OS 2 : Placer l'emploi au centre des politiques sectorielles, OS 3 : Multiplier les opportunités d'emploi en favorisant la création et le développement des entreprises privées et l'auto-emploi OS 4 : Développer les compétences de la main-d'œuvre congolaise						
Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse	
Réalisation 1.1 : Les populations défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'écotourisme, en respectant les normes environnementales.	Taux de chômage des jeunes (15 ans et plus)	26,9% 28,9% (femmes : 24,3%hommes : - ETVA 2022)	22% (ensemble)	INS, Ministère de l'emploi et formation qualifiante. Rapport ETVA	Consolidation de la paix et la cohésion nationale	
	Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans et par sexe) non scolarisés et sans emploi ni formation (ODD8.6-1)	18% (femme : 19,9% homme : 17,8%)	14% (ensemble)	INS, Ministère de l'emploi et formation qualifiante. Rapport ETVA	Amélioration de l'efficacité de la gouvernance à fort impact sur les politiques publiques et surtout la paix et la sécurité	
Produit 1.1.1 : Les femmes, les jeunes, les personnes les plus vulnérables et celles vivant dans les zones rurales les plus reculées disposent des compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité dans les secteurs porteurs de la diversification économique	Nombre d'emplois décents créés dans le secteur moderne de l'économie	R : ND	C : +2000/an	Rapports Ministères économie et finances, plan, industrie, Agriculture, tourisme, zones économiques spéciales et diversification, Transports, énergie et hydraulique, Commerce. Economie forestière	Schéma de croissance inclusive mis en place et diversification de l'économie accélérée	
	Nombre de jeunes disposant des compétences renforcées dans les secteurs porteurs	546	1097	Rapports du projet PRODIVAC ; Rapports FONEA, ACPE	Résilience de l'économie et des communautés renforcée	

⁹ Les cellules ombrées en jaune correspondent aux éléments de l'UNDAF. Cela permettra d'acquitter la contribution de l'OIT.

Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse
Contribution de de l'OIT					
Des programmes d'apprentissage de qualité pertinents aux contextes locaux du marché du travail sont développés	Taux d'insertion dans l'emploi ventilé par sexe des diplômés ou des qualifiés des structures de formation professionnelle sur la base des besoins actuels et futurs en qualifications sur le marché	ND	10%	Ministère de l'emploi et de la formation qualifiante, FONEA, ACPE	
Le système éducatif dispose des capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques renforcées pour offrir une formation professionnelle et technique de qualité adaptée aux besoins du pays.	Nombre d'enseignants disposant des capacités techniques pour offrir un enseignement de qualité	3 000 (Rapport 2020 CFIT)	1600	Rapport CFIT	
Produit 1.1.2 : Un programme de renforcement de l'employabilité des jeunes de deux sexes est formulé et mise en œuvre en vue de leur insertion sur le marché de l'emploi.	Nombre des conseiller emploi formés	19	30	Ministère de l'emploi et de la formation qualifiante, FONEA, ACPE, DGFE, Ministère des PME, Ministère du genre et entrepreneuriat	
Produit 1.1.3 : Les PME/PMI, les organisations de producteurs et les communautés disposent des capacités de production renforcées (technique, équipements modernes, infrastructures) et d'un accès accru à des services financiers pour mettre en œuvre des activités économiques diversifiées et durables.	Nombre de PME/PMI et de producteurs bénéficiaires mettant en œuvre des activités économiques diversifiées et durables	3778	4229	Rapport d'avancement de projets (OIT, FAO, UN HCR, UNDP, PAM) ; Rapports Ministère des PME	

Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse
Contribution de de l'OIT					
Produit 1.1.4 : Un programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formation de l'économie est élaboré et mis en œuvre.	Disponibilité du document cadre opérationnel de la stratégie de transition informel-formel	ND	Document élaboré, validé et disséminé	Ministère du Plan, Ministère de l'emploi et formation qualifiante, Ministère du Travail, Ministère des PME, Ministère du genre et entrepreneuriat,	
Produit 1.1.5 : Une stratégie d'appui à l'organisation du secteur de l'économie informelle, au développement de la micro et petite entreprise et de l'entrepreneuriat féminin est adoptée par les organisations professionnelles d'employeurs. (Produit 4.1 de l'UNDAF révisé)	Disponibilité du document cadre opérationnel de la stratégie de transition informel-formel Nombre des TPME/PME/PMI et des organisations de producteurs et communautés formées	Réf. Non disponible 2271	C : Document élaboré, validé et disséminé 2356	Ministère du Plan, Ministère de l'emploi et formation qualifiante, Ministère du Travail, Ministère des PME, Ministère du genre et entrepreneuriat,	
Contribution de l'OIT : idem comme le produit ci-haut					
Réalisation 1.2 : Le système statistique national dispose des capacités renforcées de production des données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND, des politiques publiques et des progrès vers l'atteinte des ODD.	Nombre de structures appuyées ayant produit des données statistiques désagrégées pour le suivi des ODD	10	24	Rapports Ministère du plan, ministères sectoriels	Capacités renforcées du système statistique national. Production régulière des données statistiques Compatibilité des lois en la matière aux normes internationales Consolidation de la paix et la cohésion nationale Amélioration de l'efficacité de la gouvernance à fort impact sur les politiques publiques et surtout la paix et la sécurité Mobilisation accrue des ressources pour la mise en œuvre du SNDS

Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse
Produit 1.2.1. Les indicateurs du marché du travail sont mis à la disposition de la population congolaise	Nombre de documents statistiques du travail produits	0	1	Rapports Ministère du plan, ministères sectoriels	Capacités renforcées du système statistique national Production régulière des données statistiques
Produit 1.2.2. L'INS opérationnalise sa stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) informelle est élaborée	Nombre de rapports thématiques du RGPH-5 publiés	0	20	Rapports INS (Ministère du plan), ministères sectoriels	Compatibilité des lois en la matière aux normes internationales
Produit 1.2.3 : L'INS ainsi que les services producteurs des statistiques disposent des capacités techniques et opérationnelles sur la nouvelles méthodologie des enquêtes ETVA	Nombre de personnes formées sur la nouvelle méthodologie des enquêtes ETVA	10	20	Rapports INS (Ministère du plan), ministères sectoriels	Consolidation de la paix et la cohésion nationale Amélioration de l'efficacité de la gouvernance à fort impact sur les politiques publiques et surtout la paix et la sécurité
Produit 1.2.4 : le congo réalise régulièrement les enquêtes ETVA	Nombre d'enquête ETVA réalisés	2	3	Rapports INS et Ministère de l'emploi et de la formation qualifiante	Mobilisation accrue des ressources pour la mise en œuvre du SNDS

Priorité 2 : Amélioration de la Protection Sociale et de la Santé et Sécurité au Travail						
ODD de référence 3, 5, 8 et 10 UNDAF Révisé : Effet 3 Plan National de Développement 2022-2026 : Axes 4, 6, 9. Politique Nationale de l'Emploi OS 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris						
Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse	
Réalisation 2.1 : Le socle de protection sociale progressivement étendu aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle	Existence d'un programme national de protection sociale	1	2	Ministère du travail, CNSS		
Produit 2.1.1 : Les services de protection sociale disposent des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour assurer la protection sociale des populations en particulier les plus vulnérables.	Proportion des structures de protection sociale disposant des capacités techniques et opérationnelles renforcées	ND	20%	Rapports Ministère de la Santé ; Rapport Ministère du Travail ; Rapports agences des Nations Unies	- La stabilité des institutions et le renforcement de l'état de droit ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire ; - La mise en œuvre des priorités de développement du pays et leur arrimage aux ODD et à l'agenda 2063 dans le cadre d'un plan de financement prévisible pour les cibles prioritaires des ODD ; - Le développement des mécanismes de mise œuvre des programmes intégrés de l'UNDAF ; - La résilience de l'économie nationale à la volatilité des marchés mondiaux des matières	
Produit 2.1.2. Un processus de budgétisation du socle de Protection Sociale est établi et réalisé progressivement ;	Adoption d'un budget social pour la mise en place des composantes du socle de protection sociale	Non adopté	Budget adopté	CNSS, Ministères du budget et du plan, Ministère du Travail		
Produit 2.1.3. Une stratégie de promotion des mutuelles de santé dans l'économie informelle est élaborée ;	Nombre des mutuelles de santé opérationnelles (il y en a combien actuellement)	ND	20	CNSS, Ministère du Travail	- L'amélioration de la gouvernance du système de santé - La résilience du système de santé aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles et des chocs extérieurs.	
Produit 2.1.4. Des études de faisabilité de mécanismes novateurs pour l'extension de la couverture aux personnes de l'économie informelle et pour le monde rural sont réalisées ;	Nombre de structures évaluées et/ou renforcées, qui intègrent de mécanismes novateurs pour l'extension de la couverture aux personnes de l'économie informelle et pour le monde rural	1	5	CNSS, Ministère du plan, Ministère du Travail		

Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse
Produit 2.1.5. Le gouvernement actualise et opérationnalise le code de sécurité sociale ;	Evaluation des avancées dans la mise en pratique du code du travail (Echelle de 1 à 5)	Réf : 1	Cible : Sup à 3	CNSS, Ministère du budget, Organisations professionnelles des travailleurs, UNICONGO, Ministère du Travail	- La stabilité des institutions et le renforcement de l'état de droit ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire ; - La mise en œuvre des priorités de développement du pays et leur arrimage aux ODD et à l'agenda 2063 dans le cadre d'un plan de financement prévisible pour les cibles prioritaires des ODD ; - Le développement des mécanismes de mise œuvre des programmes intégrés de l'UNDAF ; - La résilience de l'économie nationale à la volatilité des marchés mondiaux des matières - L'amélioration de la gouvernance du système de santé - La résilience du système de santé aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles et des chocs extérieurs.
Produit 2.1.6. Le gouvernement dispose des capacités nécessaires pour la ratification des normes pertinentes en matière de protection sociale.	Nombre des NIT et conventions sur la protection sociale ratifiées	ND	3	Ministère du Travail, Parlement	
Produit 2.1.7 : Le système sanitaire, y compris en milieu éducatif et du travail, dispose des capacités techniques et opérationnelles renforcées pour offrir des paquets complets de soins et services essentiels intégrés de santé/nutrition, planification familiale, ainsi que l'accès équitable et sans discrimination aux services de lutte contre le VIH/sida, notamment aux plus vulnérables.	Proportion de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séro-négatives (par sexe, âge et principaux groupes de populations) Taux de dépistage du VIH/SIDA dans les DS renforcés	0.3‰ personnes (PNDS 2022) Hommes: 16% Femmes: 11% (MICS 2015)	0.1‰ personnes 20% pour chaque sexe	Rapports Ministère de la Santé publique, OIT, OMS, UNICEF, UNHCR, PNUD, Ministère santé, OSC, Ministère du travail, PNLS, PEV	
Contribution de l'OIT					
Les capacités des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations des travailleurs sont renforcées pour lutter contre le VIH/SIDA en milieu du travail	Nombre de personnes renforcées pour lutter contre le VIH/Sida en milieu du travail	ND	500	Rapports Ministère du Travail, PNLS, Ministère de la santé publique, UNICONGO	
Des actions spécifiques de lutte contre le VIH/SIDA du milieu travail, dans les économies rurales informelle sont exécutées	Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation et/ou autres actions spécifiques de lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies endémo-épidémiologiques	ND	10'000	Rapports Ministère du Travail, PNLS, Ministère de la santé publique, UNICONGO	

Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse
Réalisation 2.2 : Les travailleuses de l'économie formelle et informelle bénéficient des meilleures conditions de santé et de sécurité au travail (Produit 3.2 de l'effet 3 de l'UNDAF révisé)	Nombre d'accidents du travail ventilé par sexe pour 1 million de travailleurs	5000 en 2020	Moins de 3000	Rapport du Ministère du travail	- La stabilité des institutions et le renforcement de l'état de droit ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire ; - Disponibilité des nouvelles méthodologies pour étudier les questions de SST sont disponibles ; - Soutien financier et technique à l'élaboration et à l'adoption de profils, de politiques et de programmes en matière de SST ; - Soutien à tous les niveaux des plateformes de dialogue social promouvant la SST ; - Encouragé la ratification des conventions de l'OIT sur la SST ; - Encouragé l'adoption de la législation sur la SST
Produit 2.2.1. Des inspecteurs et contrôleurs de travail, contrôleurs de prévention des institutions de sécurité sociale et inspecteurs des mines sont formés, dont au moins 30% de femmes	Nombre d'inspecteurs et contrôleurs de travail formés	30	200 dont 30% des femmes	Rapport du Ministère du travail, BIT, Direction Générale du Travail (DGT)	
Produit 2.2.2. Des employeurs et travailleurs des secteurs d'activités à risques professionnels élevés sont sensibilisés en matière de santé et sécurité au travail	Nombre de personnes sensibilisées	ND	10'000 personnes dont 30% des femmes	Rapport du Ministère du travail, BIT, Direction Générale du Travail (DGT)	
Produit 2.2.3. L'inspection du travail est renforcée pour intervenir auprès des micro- et petites entreprises de l'économie informelle.	Nombre d'inspecteurs et inspectrices du travail formés aux techniques d'intervention auprès des micro- et petites entreprises	ND	200 dont 30% des femmes	Rapport du Ministère du travail, BIT, Direction Générale du Travail (DGT)	

Priorité 3 : Promotion du dialogue social et application des normes nationales et internationales du travail						
ODD de référence 5, 8, 10, 16 et 17 UNDAF Révisé : Effet 1 Plan National de Développement 2022-2026 : Axes 4, 6, 9, Politique Nationale de l'Emploi OS 5 : Doter les services de l'administration publique en ressources humaines idoines.						
Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse	
Réalisation 3.1 : Les organisations d'employeurs et de travailleurs disposent d'une meilleure gouvernance de leurs propres structures et pour une participation effective au développement national (Produit 3.5 de l'effet 3 de l'UNDAF révisé)	Nombre d'organisations d'employeurs et de travailleurs renforcées pour une meilleure gouvernance de leurs propres structures et pour une participation effective au développement national (Produit 3.5 de l'effet 3 de l'UNDAF révisé)	0	10	Rapports Ministère du travail, Organisations professionnelles des travailleurs, UNI-CONGO, Cadre national de dialogue social	- La stabilité des institutions et le renforcement de l'état de droit ainsi que la consolidation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire ; - Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des institutions étatiques et des acteurs non étatiques pour l'application effective des lois aux standards et normes internationaux ;	
Produit 3.1.1. Les initiatives de promotion du dialogue social dans les secteurs et /ou branches d'activités sont mises en œuvre ;	Nombre de travailleurs pour un inspecteur du travail	1/15000 en 2023	50/150000	Rapports du Ministère du Travail		
Produit 3.1.2. Une convention collective interprofessionnelle pour les secteurs non couverts par la réglementation du travail est mise en place et vulgarisée	Proportion d'entreprises ayant une convention collective	ND	60%	Rapports Ministère du travail, Organisations professionnelles des travailleurs, UNI-CONGO.		
Produit 3.1.3. Les capacités des institutions de dialogue social tripartites sont renforcées en matière de négociation collective et de relations professionnelles	Taux de conciliation des différends du travail	30%	60%	Rapports du Ministère du Travail		
	Nombre de conflits de travail pour 10 000 salariés	1000/10000 en 2023	500/10000	Rapports du Ministère du Travail		
Produit 3.1.4. Les capacités organisationnelles des employeurs et des travailleurs sont renforcées	Nombre des membres des organisations d'employeurs et des organisations des travailleurs formés sur les techniques de négociation	ND	100	Rapports Ministère du travail, CSC, UNI-CONGO		

Résultats	Indicateurs de performance (Détailés)	Période de référence (année)	Cible (fin du programme)	Source/ MoV	Énoncé de l'hypothèse
Réalisation 3.2. Les capacités des mandants du Congo sont renforcées pour promouvoir une meilleure application des normes internationales du travail	Nombre de rapports sur les conventions ratifiées présentés dans les délais	2	13	Rapport du Ministère du Travail, NORMLEX	- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des institutions étatiques et des acteurs non étatiques pour l'application effective des lois aux standards et normes internationaux ; - La restauration de l'autorité judiciaire pour promouvoir l'accès des populations, - La mobilisation des partenaires
Produit 3.2.1. Les capacités des acteurs clés concernés par la ratification, l'application et le reportage des NIT pertinentes sont renforcées (Produit 1.1 de l'UNDAF révisé)	Nombre de personnes formées	80 dont 20% des femmes	150 dont 30% des femmes	Rapports du Ministère du Travail, Rapports de la Direction Générale de la Marine Marchande, Rapports OIT	
	Nombre de nouvelles conventions de l'OIT ratifiées	20 en 2023	35	Rapport du Ministère du Travail, NORMLEX	
Produit 3.2.2. Les mandants tripartites mettent en œuvre la feuille de route de l'Alliance 8.7 (Produit 1.5 de l'UNDAF révisé).	Taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	30%	15%	Rapports du Ministère du Travail, Rapports de l'UNICEF, Rapports OIT	
	Nombre des membres des organisations d'employeurs et des organisations des travailleurs formés sur les techniques de négociation	ND	100	Rapports Ministère du travail, CSC, UNI-CONGO	

► ANNEXE 2 – CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL RATIFIÉES PAR LE CONGO

Ratifications pour Congo	
Fondamentales	
Convention	Date
C029 - Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930	10 novembre 1960
C087 - Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	10 novembre 1960
C098 - Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	26 novembre 1999
C100 - Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951	26 novembre 1999
C105 - Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957	26 novembre 1999
C111 - Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	26 novembre 1999
C138 - Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973Age minimum spécifié : 14 ans	26 novembre 1999
C182 - Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	23 août 2002
De gouvernance (prioritaires)	
Convention	Date
C081 - Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947	26 novembre 1999
C144 - Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976	26 novembre 1999
Techniques	
Convention	Date
C004 - Convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919	10 novembre 1960
C005 - Convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie), 1919	10 novembre 1960
C006 - Convention (n° 6) sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1919	10 novembre 1960
C011 - Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921	10 novembre 1960
C013 - Convention (n° 13) sur la céruse (peinture), 1921	10 novembre 1960
C014 - Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	10 novembre 1960
C026 - Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928	10 novembre 1960
C033 - Convention (n° 33) sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932	10 novembre 1960
C041 - Convention (n° 41) (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934	10 novembre 1960
C089 - Convention (n° 89) sur le travail de nuit (femmes) (révisée), 1948	04 juin 1971
C095 - Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949	10 novembre 1960
C119 - Convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963	23 novembre 1964
C149 - Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977	24 juin 1986
C150 - Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978	24 juin 1986
C152 - Convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979	24 juin 1986
C185 - Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003	14 mai 2014
Amendements de 2016 aux annexes de la convention no. 185	08 décembre 2016
MLC, 2006 - Convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006) Conformément aux paragraphes 2 et 10 de la norme A4.5, le gouvernement a précisé les branches de sécurité sociale suivantes : soins médicaux ; indemnités de maladie ; prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ; prestations familiales ; prestations de maternité ; prestations d'invalidité et prestations de survivant.	26 mars 2014
Amendements de 2014 à la MLC, 2006	18 juillet 2014
Amendements de 2016 à la MLC, 2006	08 juillet 2016
C188 - Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007	14 mai 2014

▶

Annexe 4: PPTD du Congo (2023-2026) PLAN DE SUIVI DES RESULTATS

[illegible]

[illegible]

Nombre d'inspecteurs et inspectrices du travail formés aux techniques d'intervention auprès des micro-et petites entreprises	Sources : Rapport du Ministère du travail, BIT, Direction Générale du Travail (DGT)	Ministère du travail, BIT, Direction Générale du Travail (DGT)	Pas de session (2020)	30	50	20	80	200	30 000,00	10 000,00
Priorité 3 : Promotion du dialogue social et application des normes nationales et internationales du travail										
Réalisation 3.1. : Capacité institutionnelle des organisations d'employeurs et de travailleurs renforcée pour une meilleure gouvernance de leurs propres structures et pour une participation effective au dialogue social										
Nombre de travailleurs pour un inspecteur du travail	Rapports du Ministère du Travail	Ministère du Travail	1/15000 en 2023 (2020)	15/15000 en 2023	25/15000 en 2023 (2020)	30/15000 en 2023 (2020)	40/15000 en 2023 (2020)	50/15000 en 2023 (2020)	20 000,00	5 000,00
Proportion d'entreprises ayant une convention collective	Rapports Ministère du travail, Organisations professionnelles des travailleurs, UNICONGO.	Ministère du Travail	Pas défini	10%	30%	40%	50%	60%	35 000,00	20 000,00
Taux de conciliation des différends du travail	Rapports du Ministère du Travail	Ministère du Travail	Moins de 30% (2022)	30%	35%	40%	50%	60%	30 000,00	20 000,00
Nombre de conflits de travail pour 10 000 salariés	Rapports du Ministère du Travail	Ministère du Travail	1000/10000 en 2022	1000/10000	800/10000	700/10000	600/10000	500/10000	10000	2000
Réalisation 3.2. Les capacités des mandants du Congo sont renforcées pour promouvoir une meilleure application des normes internationales du travail										
Nombre de personnes formées	Sources : Rapports du Ministère du Travail, Rapports de la Direction Générale de la Marine Marchande, Rapports OIT	Ministère du Travail	80 2023	80 dont 20% des femmes	25 dont 20% des femmes	25 dont 20% des femmes	20 dont 20% des femmes	150 dont 30% des femmes	15 000,00	5 000,00
Nombre de nouvelles conventions de l'OIT ratifiées	Sources : NORMLEX	Ministère du Travail	Pas de budget social (2017)	20 en 2023	10	10	10	40	30 000,00	5 000,00
Taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	Sources : Rapports du Ministère du Travail, Rapports de l'UNICEF, Rapports OIT	Ministère du Travail	30% (2020)	30%	27%	25%	20%	15%	30 000,00	20 000,00

► ANNEXE 4 – PLAN DE SUVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PPTD DU CONGO 2023 - 2026

Résultats/réalisations et produits du PPTD	Statut	Timing								Responsables	Cadre des ressources (toutes les sources de fonds)			Résultats d'étape	Remarques	
		2023		2024		2025		2026			Staff mt	Autres ressources (US\$)	Gap (US\$)			
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2							
Réalisation 1 : Les populations les plus défavorisées dans les zones ciblées mettent en œuvre des activités économiques diversifiées, durables et résilientes au changement climatique, créatrices d'emplois décents et génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'écotourisme, en respectant les normes environnementales.																
Produit 1.1 : Les femmes, les jeunes, les personnes les plus vulnérables et celles vivant dans les zones rurales les plus reculées disposent des compétences nécessaires pour améliorer leur employabilité dans les secteurs porteurs de la diversification économique	Prévu	110 000,00		100 000,00		55 000,00		45 000,00		Spécialistes Emploi, Entreprises, Skills, HIMO, Unité Programme, Ministères des PMEs, l'Emploi et la Formation qualifiante, Travail et Sécurité	24	855 000,00	1 510 000,00	Les jeunes, les femmes, les personnes les plus vulnérables renforcent leurs capacités entrepreneuriales d'ici à la fin 2026.		
	Actuel	65 000,00		110 000,00		40 000,00		30 000,00								
	Prévu	50 000,00		100 000,00				50 000,00								
	Actuel	50 000,00		100 000,00				30 000,00								
Produit 1.2 : Un programme de renforcement de l'employabilité des jeunes de deux sexes est formulé et mis en œuvre en vue de leur insertion sur le marché de l'emploi	Prévu	200 000,00		200 000,00				200 000,00		Spécialistes Entreprises, Emploi, ACTEMP	7	110 000,00	200 000,00	4729 PME/PMI disposent des capacités nécessaires		
	Actuel	200 000,00		200 000,00				200 000,00								
	Prévu	50 000,00		100 000,00												
	Actuel	50 000,00		100 000,00												
Produit 1.3 : Les PME/PMI, les organisations de producteurs et les communautés disposent des capacités de production renforcées (technique, équipements modernes, infrastructures) et d'un accès accru à des services financiers pour mettre en œuvre des activités économiques diversifiées et durables	Prévu		150 000,00		100 000,00		100 000,00	150 000,00		Spécialistes Skills, Entreprises, Ademp, Emploi	3	300 000,00	400 000,00	Le gouvernement opérationnalise le programme de renforcement de capacités des parties prenantes dans la formalisation de l'économie		
	Actuel		150 000,00		100 000,00		100 000,00	50 000,00								
	Prévu	100 000,00		100 000,00												
	Actuel	100 000,00		100 000,00												
Produit 1.5 : Une stratégie d'appui à l'organisation du secteur de l'économie informelle, au développement de la micro et petite entreprise et de l'entrepreneuriat féminin est adoptée par les organisations professionnelles d'employeurs professionnels (Produit 1.1, de l'UNDP-Tenise)	Prévu					50 000,00				Spécialistes Skills, Entreprises, Ademp, Emploi	2	150 000,00	330 000,00	Le gouvernement opérationnalise la stratégie à l'horizon 2025		
	Actuel															
	Prévu	100 000,00														
	Actuel	100 000,00														
Réalisation 2 : Le système statistique national dispose des capacités renforcées de production des données fiables, désagrégées et sensibles aux droits humains pour le suivi et l'évaluation du PND.																
Produit 2.1 : Les indicateurs du marché du travail sont mis à la disposition de la population congolaise	Prévu			500 000,00				200 000,00		Spécialiste Statistiques	16	590 000,00	2 500 000,00	Au moins 2500 initiatives portées par les jeunes filles et garçons sont soutenues		
	Actuel			65 000,00												
	Prévu			125 000,00												
	Actuel															
Produit 2.2 : L'INS opérationnalise sa stratégie nationale de développement de la statistique (SNSD) informelle et élaborée	Prévu					175 000,00				Spécialiste Statistiques	4	175 000,00	125 000,00	Mise en place et opérationnalisation du SIAMT et l'élaboration du SNSD		
	Actuel															
	Prévu	200 000,00				80 000,00		340 000,00								
	Actuel	80 000,00				40 000,00		40 000,00								
Produit 2.3 : L'INS ainsi que les services producteurs des statistiques disposent des capacités techniques et opérationnelles sur la nouvelle méthodologie des enquêtes ETVA	Prévu	250 000,00		300 000,00		280 000,00		185 000,00		Spécialiste Statistiques	4	150 000,00	765 000,00	L'enquête ETVA 3 est réalisée		
	Actuel															

